



Division des droits des Palestiniens

Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien

Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York
23-24 septembre 2002

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Déclarations liminaires	6–18	3
III. Séances plénières.	19–80	8
Plénière I		
Le visage quotidien de l'occupation.	19–29	8
Plénière II		
Société civile et occupation	30–44	12
Plénière III		
Faire face à l'occupation.	45–62	18
Plénière IV		
Mettre fin à l'occupation.	63–80	24
 Annexes		
I. Déclaration des organisations non gouvernementales		31
II. Plan d'action des organisations non gouvernementales		35
III. Lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies		37
IV. Liste des participants.		38

Pour obtenir le présent numéro du Bulletin et les numéros antérieurs sous forme électronique, se raccorder au Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), accessible par Lotus Notes en composant le (212) 963-7197 (serveur DPA4), ou par Internet <<http://www.un.org/Depts/dpa/dpr/>>.

I. Introduction

1. La Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les 23 et 24 septembre 2002, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et conformément aux dispositions des résolutions 56/33 et 56/34 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 2001.
2. Le Comité était représenté à la Conférence par la délégation suivante : Papa Louis Fall (Sénégal), Président du Comité; Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla (Cuba), Vice-Président du Comité; Ravan A. G. Farhâdi (Afghanistan), Vice-Président du Comité; Walter Balzan (Malte), Rapporteur du Comité; Nasser Al-Kidwa (Palestine).
3. La Conférence avait pour thème « Mettons fin à l'occupation! ». Douze experts ont été invités à participer au Comité directeur de la Conférence (voir la liste des participants qui figure à l'annexe IV). Les membres dudit Comité directeur ont présidé les différents débats de la Conférence, se sont entretenus avec les autres participants et ont rédigé le document final de la Conférence en consultation avec le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.
4. Vingt et un experts, notamment des Palestiniens et des Israéliens, ont présenté des exposés et 291 représentants de 113 organisations de la société civile ont participé à la Conférence. Les représentants de 50 gouvernements, de la Palestine, de quatre organisations intergouvernementales et d'un programme des Nations Unies ont assisté à la Conférence en tant qu'observateurs.
5. À la fin de la Conférence, les participants ont adopté la Déclaration des organisations non gouvernementales (voir annexe I) et le Plan d'action des organisations non gouvernementales (annexe II). Ils ont par ailleurs adressé une lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans laquelle ils demandaient l'envoi d'une force de protection internationale dans le territoire palestinien occupé (annexe III).

II. Déclarations liminaires

6. **M. Kofi Annan**, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a fait part – dans une allocution lue en son nom par M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques – de sa conviction que les grands objectifs, à savoir la sécurité et l'apport de secours humanitaires, ne pouvaient être atteints isolément et a invité la communauté internationale à se remettre à rechercher un règlement juste et global, qui seul pourrait apporter sécurité et prospérité aux deux peuples, ainsi d'ailleurs qu'à la région tout entière. Bien des choses devaient changer dans la façon dont les gens, d'un côté comme de l'autre, se percevaient eux-mêmes, percevaient l'autre partie et percevaient la région. À cet égard, il convenait d'encourager les initiatives communes d'organisations non gouvernementales palestiniennes et israéliennes, ainsi que de groupes juifs et arabes aux États-Unis, en Europe et ailleurs. En outre, partout dans le monde, et en particulier dans les pays qui avaient le plus d'influence, le public devait être informé pour mieux comprendre la situation dans son ensemble, ainsi que les enjeux. Des secours humanitaires devaient être fournis d'urgence à la population palestinienne en détresse. Dans tous

ces domaines, la société civile pouvait jouer un rôle très important et sa détermination était d'une importance capitale. Bien que la présente Conférence ait été organisée à l'appui du peuple palestinien, elle reconnaissait aussi le désir qu'avait le peuple israélien de vivre en paix et de coexister avec le peuple palestinien. Elle indiquait aux deux peuples la voie à suivre pour sortir de l'impasse : il leur fallait s'attaquer aux causes profondes du conflit. Le peuple palestinien devait à nouveau pouvoir jouir de ses droits inaliénables, y compris de son droit à l'autodétermination et à un État qui lui soit propre.

7. Le Secrétaire général a dit que la forme que devait prendre l'accord de paix concernant le Moyen-Orient était connue de tous. Elle avait été arrêtée il y a longtemps déjà dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et les composantes israélo-palestiniennes avaient été définies encore plus clairement dans la résolution 1397 (2002) : la terre contre la paix, la fin de l'occupation, la fin du terrorisme, deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. Il était essentiel et urgent que les deux peuples puissent vivre plus en sécurité, et donc que la violence cesse. Mais tout le monde était d'accord pour dire que cela devait se faire dans le cadre d'un plan d'ensemble qui prenait en compte les aspects politique, économique, humanitaire et institutionnel du problème et énonçait les mesures que chacune des parties devrait prendre à chaque étape. Bref, le processus devait avoir deux moteurs, l'action et l'espoir.

8. Le Secrétaire général a déclaré que les réformes et le progrès politique étaient indispensables du côté palestinien, mais qu'ils devaient aller de pair avec des mesures prises par Israël pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens, notamment en permettant la reprise de l'activité économique et la circulation des biens, des personnes et des services essentiels, en assouplissant ou en levant les couvre-feux et les bouclages, en restituant à l'Autorité palestinienne les recettes fiscales qui lui revenaient et en cessant immédiatement toute colonisation du territoire occupé. Les Palestiniens devaient coopérer avec les États-Unis et leurs partenaires régionaux en vue de réformer leurs services de sécurité et de combattre le terrorisme. Les deux parties devaient faire le nécessaire pour que le maintien de l'ordre soit assuré normalement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les Israéliens et les Palestiniens devaient recommencer à coopérer dans le domaine de la sécurité. Le Secrétaire général s'est engagé pour sa part à continuer de faire tout le nécessaire pour promouvoir les efforts de paix, en coopération avec tous les acteurs régionaux et internationaux, notamment les représentants de la société civile. Si elle se mobilisait de façon déterminée et coordonnée, la société civile mondiale pourrait jouer un rôle moteur dans la recherche d'un accord de paix définitif.

9. **M. Papa Louis Fall**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a dit que le cœur du conflit résidait dans la perpétuation de l'occupation du territoire palestinien par Israël et la série d'actes illégaux y associés. Au bout du compte, l'occupation portait atteinte à la dignité humaine des deux peuples et occultait l'objectif déclaré qui était de garantir la sécurité d'Israël. L'asservissement et l'humiliation du peuple palestinien, son insoutenable appauvrissement collectif et individuel, la morgue et l'arrogance des colons israéliens, étaient autant de facteurs qui nourrissaient l'hostilité croissante entre les deux peuples, exacerbaient les ressentiments et l'amertume et donnaient aux chevaliers du jusqu'au-boutisme les moyens des poursuivre leurs desseins funestes.

10. M. Papa Louis Fall a dit que les Membres les plus influents de l'ONU continuaient de jeter un regard pudique et furtif sur le mépris dont faisait montre Tel-Aviv à l'égard des résolutions et décisions prises par l'Organisation. Que le Conseil de sécurité persiste à ne pas faire appliquer ses propres résolutions et à ne pas assumer pleinement la responsabilité que la Charte des Nations Unies lui confiait dans ce conflit, demeurait injustifié. L'inaction des Hautes Parties contractantes et leur incapacité à mettre en oeuvre les dispositions de la quatrième Convention de Genève, concourraient uniquement à accroître les souffrances des civils sur le terrain. Les organes internationaux compétents, au premier rang desquels l'Organisation des Nations Unies, et son Conseil de sécurité, se devaient de prendre les mesures appropriées, aux fins de s'acquitter pleinement de la responsabilité permanente qui incombait à l'Organisation vis-à-vis du dossier palestinien. Une première étape, décisive, serait de mettre en place une présence internationale dynamique, garantissant la sécurité des civils, Palestiniens comme Israéliens. Il fallait, en outre, asseoir un plan tangible, assorti d'un calendrier strict de trois ans, permettant de concrétiser le projet de la coexistence de deux États, à l'intérieur des frontières de 1967, avec l'institution d'un mécanisme cohérent qui intégrerait l'ensemble des données politiques, économiques et sécuritaires. Ce plan devrait être soumis au Conseil de sécurité pour approbation et mis en application sans délai. L'occupation israélienne devait prendre fin et le peuple palestinien devait être en mesure d'exercer ses droits inaliénables, y compris la création d'un État palestinien pleinement souverain et viable.

11. L'orateur a dit que les gouvernements obéissaient à des contraintes politiques, mais que la politique n'était plus la seule affaire des seuls gouvernements. L'existence à l'intérieur de l'organisation d'une interaction constante entre les différents segments de la communauté internationale laissait espérer, pour bientôt, l'incarnation diplomatique de cette vision prométhéenne des deux États, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix. Le Comité, conscient de l'importance capitale du rôle de la société civile, poursuivait et renforçait sa coopération avec les ONG, les établissements universitaires, les parlementaires et les médias. Face à la violence à laquelle les Palestiniens étaient exposés quotidiennement, les organisations de la société civile devaient redoubler d'efforts et mettre l'accent sur la protection du peuple palestinien. Une présence internationale efficace sur le terrain répondrait certainement aux légitimes aspirations sécuritaires de tout Israélien. La fourniture de secours humanitaires d'urgence aux populations palestiniennes meurtries devrait être un autre domaine prioritaire. Les parlements, ONG et autres maillons de la société civile devraient demander instamment aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures requises par le respect du droit international et la mise en oeuvre des résolutions de l'ONU, notamment celles du Conseil de sécurité. Le rôle des organisations non gouvernementales dans la sensibilisation de l'opinion publique aux causes profondes du conflit et aux droits inaliénables du peuple palestinien demeurait essentiel.

12. **M. Nasser Al-Kidwa**, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a dit que, au fil des ans, le peuple palestinien s'était heurté au déni de son existence, à des massacres, et à la confiscation de ses biens. Ces deux dernières années, les forces d'occupation avaient continué de pratiquer des exécutions extrajudiciaires, d'enlever des Palestiniens et de détruire des biens et des terres agricoles. Elles s'étaient opposées à la circulation des personnes et des biens, voire aux déplacements des membres des organisations non

gouvernementales et des organismes humanitaires internationaux. Les forces israéliennes n'avaient jamais cessé d'intervenir, même pendant les périodes d'accalmie. Les intentions du Premier Ministre, M. Sharon, étaient claires. Il s'agissait notamment de détruire l'Autorité palestinienne, d'anéantir la détermination du peuple palestinien et de créer le vide et le chaos. M. Sharon ne voulait pas qu'un État palestinien indépendant soit mis en place; il souhaitait plutôt voir disparaître les dirigeants palestiniens. Il ne souhaitait pas parvenir à un règlement durable du conflit et avait déclaré à la presse que les Accords d'Oslo étaient « dépassés ». M. Sharon poussait la région au bord du précipice en menant une campagne internationale qui reposait sur des mensonges visant à tromper l'opinion publique internationale.

13. M. Al-Kidwa a dit qu'Israël donnait actuellement l'impression que les actions qu'il menait contre les Palestiniens étaient motivées par les attentats-suicides. Cela était loin d'être vrai, puisque le premier attentat-suicide datait de 1994, soit quelque 27 ans après le début de l'occupation du territoire palestinien par Israël. En fait, c'étaient les forces d'occupation qui avaient créé les attentats suicides à la bombe. Dans cette ère postcoloniale, Israël était le seul pays qui continuait d'en coloniser d'autres. Israël violait systématiquement le droit international et humanitaire et rejetait publiquement les résolutions du Conseil de sécurité. La seule manière de mettre fin à cette tragédie était de trouver le chemin de la paix. Une approche globale ne devait pas se limiter au règlement des questions politiques, économiques et sécuritaires, mais également aboutir à une déclaration d'intention. Il ne fallait pas seulement mettre l'accent sur le principe des deux États, mais aussi délimiter concrètement leurs frontières communes. C'était la seule façon de garantir l'appui de la majorité des populations israélienne et palestinienne. En vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, il était par ailleurs nécessaire d'envoyer une force multinationale.

14. **M. Thomas Neu**, représentant de l'American Near East Refugee Aid (ANERA) et membre de l'Association des organismes internationaux de développement (AIDA) dans le territoire palestinien occupé, a dit que l'AIDA était une organisation cadre qui servait de plate-forme à plus de 50 organisations non gouvernementales internationales installées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pour organiser des activités régulières. Au cours des dernières années, – compte tenu de la nécessité de remédier d'urgence aux conditions existantes et d'y mettre fin un jour – l'AIDA avait par ailleurs créé un Comité directeur pour les questions humanitaires, dont le rôle avait été encore plus grand que celui de l'AIDA jusqu'alors. Les membres de l'AIDA entretenaient des relations étroites avec les ONG locales et la plupart des membres du personnel local étaient palestiniens. Les préoccupations de l'AIDA étaient donc voisines de celles des organisations non gouvernementales palestiniennes. Le personnel de terrain de l'ANERA agissait comme bon nombre d'ONG internationales, en apportant – grâce à des fonds publics et privés – à la fois une aide au développement à long terme et des secours d'urgence en cas de besoin. Certaines des organisations non gouvernementales concentraient leur action sur les questions de mobilisation et de réconciliation, tandis que d'autres s'attachaient plutôt à mettre en oeuvre des programmes précis, tels que ceux concernant les handicapés. La plupart des organisations non gouvernementales avaient leur siège en Europe, en Amérique du Nord et en Asie de l'Est. Elles avaient des structures différentes et leurs compositions, stratégies et opinions variaient.

15. M. Thomas Neu a dit que la plupart des ONG internationales s'étaient installées dans le territoire palestinien occupé dans l'objectif de contribuer à l'effort de développement à long terme, en essayant surtout de l'aider à combler son retard par rapport à l'économie régionale et mondiale. Cependant, elles avaient dernièrement dû s'employer à apporter une aide en espèces et en vivres aux plus nécessiteux, à assurer l'acheminement des médicaments et même à ravitailler en eau les collectivités particulièrement vulnérables. Les organisations non gouvernementales internationales ne devraient pas assumer la responsabilité des ONG locales. Toutefois, quand elles avaient conscience qu'il fallait fournir un service ou satisfaire un besoin, elles devraient intervenir de manière à appuyer le rôle de la société civile palestinienne et les institutions nécessaires à la prestation de services durables au niveau local. Les collectivités palestiniennes avaient énormément besoin d'aide, simplement pour retrouver le niveau de ressources et de droits dont elles jouissaient avant le début de la deuxième Intifada. Toutefois, il ne fallait pas laisser entendre – ne serait-ce qu'un instant – que le retour à la situation telle qu'elle était avant la crise actuelle constituerait une amélioration satisfaisante ou que ladite situation était acceptable. Les difficultés actuelles étaient directement liées à l'occupation et la seule solution durable était d'y mettre fin.

16. Au cours de la Conférence, un certain nombre de délégations ont fait des déclarations générales. Le représentant de l'Union africaine a dit que la question de Palestine avait toujours été inscrite à l'ordre du jour des réunions de l'Organisation de l'unité africaine. Il a ajouté que le Conseil de sécurité était l'organe adéquat pour maintenir la paix mondiale et que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devaient faire pression sur tout État qui tentait d'utiliser son droit de veto contre des résolutions présentées à l'appui du peuple palestinien.

17. Le représentant de la Ligue des États arabes a dit que le Premier Ministre, M. Sharon, avait clairement l'intention de faire obstacle au processus de paix, de maintenir l'occupation et de faire taire les Palestiniens. Le Premier Ministre avait publiquement renié les Accords d'Oslo et les autres accords de paix. En mars 2002 à Beyrouth, les participants à la Conférence arabe au sommet avaient entériné une initiative de paix arabe qui ouvrait la voie à un règlement permanent, juste et complet du conflit israélo-arabe. L'initiative reposait sur le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, garantissait la création d'un État palestinien ayant comme capitale Jérusalem-Est et prévoyait une solution équitable au problème des réfugiés palestiniens, en échange d'un accord de paix entre les États arabes et Israël et de la sécurité pour tous les pays de la région. Les Arabes avaient fait un geste pour la paix et Israël avait fait la sourde oreille devant l'initiative, préférant poursuivre le conflit et maintenir son hégémonie. La communauté internationale devait assumer ses responsabilités face au principe de légitimité internationale avant que ne se déclenche dans la région un cataclysme qui aurait des incidences dans le monde entier.

18. Le représentant de Sri Lanka a dit qu'il faudrait que les Israéliens et les Palestiniens se retrouvent simplement pour discuter et a offert d'organiser dans son pays la tenue de ces pourparlers.

III. Séances plénières

Plénière I

Le visage quotidien de l'occupation

19. Les participants à cette séance plénière ont axé leurs interventions sur les thèmes ci-après : bouclages, points de contrôle, murs de séparation, implantations, routes de contournement, cantonisation; exécutions extra-judiciaires, détentions arbitraires; offensives militaires, sièges, couvre-feux; et crise économique et humanitaire.

20. **M. Gabi Baramki**, Président du *Palestinian Council for Justice and Peace*, à Ramallah, a déclaré que depuis deux ans, les Palestiniens vivaient sous le règne de la terreur. Jamais durant les 35 dernières années d'occupation israélienne, la situation n'avait été aussi pire. La vie à Ramallah, comparée à celle que connaissaient les habitants des autres villes de Cisjordanie, était relativement simple. Les gens s'étaient habitués au fait que le vendredi était jour de couvre-feu alors que les autres jours ce couvre-feu ne durait que 12 heures, à savoir de 19 heures jusqu'au lendemain à 7 heures. Mais cette vie « normale » était en train d'être bouleversée par l'imposition de couvre-feux de 24 heures, pendant trois à quatre jours consécutifs et suivant le bon vouloir du Gouvernement israélien. La situation était encore pire dans les villes du nord de la Cisjordanie comme Naplouse qui était sous couvre-feu depuis plus de trois mois et où ce couvre-feu n'était levé que pendant quelques heures toutes les semaines ou tous les 10 jours. La communauté internationale ne se souciait nullement de ce qui se passait. L'orateur a ajouté que pendant le couvre-feu les gens se sentaient emprisonnés dans leur propre maison. Lorsque le couvre-feu était enfin levé, ils se rendaient compte qu'ils étaient toujours prisonniers, même si leur prison était plus grande, en raison de la présence de barrages routiers qui encerclaient leur ville et interdisaient d'y entrer ou d'en sortir, sauf à pied et en empruntant des chemins périlleux. De toute évidence, la présence de ces barrages ne renforçait en rien la sécurité. Ce n'était qu'une mesure sadique visant à humilier, à insulter et à frustrer la population, aussi bien les élèves se rendant à l'école que les ouvriers tentant de rejoindre leur lieu de travail ou les gens qui avaient tout simplement besoin de faire leurs courses quotidiennes à la ville. Il y avait maintenant 260 barrages de ce type répartis sur toute la Cisjordanie et toute la bande de Gaza, ce qui rendait impossible tout semblant de vie normale.

21. L'intervenant a déclaré que dans toutes les villes de la Cisjordanie, on ne pouvait qu'être frappé par les destructions aveugles que les chars, les bulldozers et les véhicules militaires avaient causées aux infrastructures : carcasses déchiquetées de voitures écrasées par les chars et par les bulldozers, tranchées creusées dans les nouvelles routes, arbres arrachés par centaines des jardins et des trottoirs et utilisés pour la construction de barrages, destruction de bureaux gouvernementaux, notamment de machines telles que les ordinateurs et les photocopieuses, et destruction d'habitations et de bâtiments rappelant celles qu'avaient subies les villes de Londres et de Berlin durant la Deuxième Guerre mondiale. Ces actes vengeurs et haineux constituaient des crimes de guerre contre la population civile, et Israël devait en être tenu pour responsable. Comme l'occupation, les implantations constituaient l'obstacle le plus sérieux à la paix. Les colons armés avaient perpétré des crimes haineux contre les civils palestiniens, tuant les agriculteurs dans leurs champs, attaquant des familles près de barrages routiers improvisés et, plus

récemment, plantant des bombes dans des écoles primaires. L'armée israélienne ne faisait rien pour empêcher de tels actes. Bien au contraire, elle était là pour protéger les colons.

22. M. Baramki a ajouté que ce qui inquiétait encore plus les Palestiniens était que ces actes ne suscitaient pratiquement aucune réaction de la part de la communauté internationale. Plus effrayant encore était le sort que le Premier Ministre israélien, Ariel Sharon, comptait à l'avenir réserver aux Palestiniens. M. Sharon avait mis à profit toutes les violations des droits de l'homme et tous les crimes de guerre susmentionnés pour tester les réactions de l'opinion publique mondiale. Après tout, les « minimassacres » qui s'étaient produits au cours des quatre derniers mois étaient pratiquement passés inaperçus. On avait fini par refuser d'utiliser le mot « massacre » pour décrire les tueries qui s'étaient produites dans le camp de Djénine, sous le prétexte que 50 personnes « seulement » avaient été tuées durant l'assaut contre le camp. Encouragé par l'inaction ou plutôt par le mutisme total de la communauté mondiale, et par le feu vert qu'avaient donné les États-Unis en entérinant les actes de « guerre contre la terreur », le Premier Ministre Sharon allait maintenant pouvoir mettre son plan à exécution, c'est-à-dire procéder au nettoyage ethnique, désigné pudiquement sous le terme de « transfert », d'une large partie de la population palestinienne qu'il comptait chasser vers la Jordanie voisine. S'il réussissait, ce serait une terrible catastrophe. Si, par contre, les Palestiniens refusaient d'obtempérer, ce qu'ils allaient très probablement tenter de faire, car ils avaient déjà vu ce qui leur était arrivé lors des guerres précédentes, ils s'exposeraient à un génocide. Dans les deux cas, il était impossible de prévoir quelles seraient les conséquences qui en résulteraient pour la paix et la sécurité mondiales, sans parler des effets qu'une telle tragédie aurait sur la conscience du monde en général et celle des juifs en particulier. Il fallait donc maintenant agir de toute urgence. Il fallait qu'il y ait une protection internationale sous les auspices de l'ONU, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949, et dans le même temps oeuvrer avec insistance pour qu'il soit mis fin à l'occupation.

23. **Mme Jessica Montell**, Directrice exécutive de l'organisation *B'Tselem*, à Jérusalem, a déclaré que B'Tselem était une organisation israélienne de défense des droits de l'homme qui avait pour objectif premier de lutter contre les politiques répressives d'Israël en mobilisant le public israélien contre de telles pratiques. Cette mission était extrêmement difficile dans le climat actuel car les Israéliens étaient exclusivement centrés sur leur propre sécurité et considéraient le respect des droits des Palestiniens comme un luxe qu'ils ne pouvaient se permettre. Un élément peut-être encore plus inquiétant était le grave phénomène de déshumanisation des Palestiniens qui touchait maintenant la société israélienne tout entière. En effet, les Israéliens prêtaient peu d'attention aux souffrances humaines causées par les politiques de leur gouvernement, comme s'ils ne considéraient désormais plus les Palestiniens comme des êtres totalement humains. La meilleure illustration de cette déshumanisation était la politique israélienne qui consistait à se servir de Palestiniens comme de boucliers humains. Dans le camp palestinien, les Israéliens avaient eux aussi été déshumanisés, comme le montrait le très large soutien dont bénéficiaient les attentats-suicide à la bombe et les autres assassinats de civils israéliens. Il se pouvait que les Palestiniens qui étaient la partie au conflit la plus faible en soient venus eux aussi à considérer le respect des droits des Israéliens comme un luxe qu'ils ne pouvaient se permettre.

24. Mme Montell a ajouté que cette déshumanisation pouvait s'expliquer par le très petit nombre de contacts entre Israéliens et Palestiniens. Les Palestiniens étaient maintenant enfermés au sein de leur communauté, et les obstacles insidieux qui entravaient le plus leur liberté de mouvement étaient non pas les soldats postés aux barrages routiers, mais des entités inanimées comme les tranchées, les remblais de béton armé et les barbelés. Bien que de nombreux Palestiniens aient trouvé la mort lors d'affrontements armés avec les forces israéliennes, des centaines de civils palestiniens avaient été tués sans avoir jamais vu qui avait appuyé sur la gâchette. La société israélienne avait toujours eu très peu d'interactions personnelles avec les Palestiniens, mais le phénomène de déshumanisation était maintenant beaucoup plus répandu. Conjugué à la violence et à la brutalité, l'absence de contacts humains était extrêmement dangereuse. Elle avait conduit à une polarisation des sociétés palestiniennes et israéliennes qui s'étaient retranchées chacune derrière leur point de vue. Alors que chaque camp pleurait ses morts, il n'y avait pratiquement aucune compassion pour les souffrances de l'autre. De fait, les souffrances endurées ne faisaient qu'accroître le désir de vengeance et incitaient chaque camp à réclamer des mesures susceptibles de faire souffrir l'autre.

25. L'intervenante en a conclu que vu cette réalité attristante, les droits de l'homme devaient être au centre de tous les efforts visant à régler le conflit. La société civile avait pour tâche de donner un visage humain et un coût humain à la souffrance. Le seul moyen de mettre un frein à cette dangereuse déshumanisation du conflit était de réaffirmer la dignité fondamentale de l'homme et la valeur unique de chaque être humain. Pour la société civile israélienne, cela signifiait déclarer sans équivoque que même si les politiques restrictives d'Israël pouvaient présenter un certain avantage du point de vue de la sécurité, elles ne pouvaient justifier les châtiments collectifs infligés aux Palestiniens. Pour la société civile palestinienne, cela signifiait déclarer catégoriquement que quel qu'ait été le déséquilibre des forces existant entre Israéliens et Palestiniens, les attaques dirigées contre des civils palestiniens constituaient une abomination qu'aucune souffrance ne pouvait justifier. Ce dernier principe s'appliquait également aux civils vivant dans les implantations. Les individus ne perdaient pas leur droit fondamental à la vie simplement parce qu'ils vivaient dans des colonies, en contravention du droit international. La partie devant être tenue pour responsable de la politique de peuplement israélienne et des violations des droits de l'homme qui en étaient résultées était le Gouvernement israélien. La société civile internationale avait elle aussi un rôle important à jouer pour mettre fin à la déshumanisation de l'occupation. Pour ce faire, il lui fallait insister pour que les droits de l'homme soient un élément vital de tout processus politique, exercer des pressions pour assurer l'application effective des normes applicables en matière des droits de l'homme, et faire des droits de l'homme une question importante pour tous, les Israéliens comme les Palestiniens. Il fallait que tous s'emploient à mettre fin à l'occupation de sorte que chaque individu puisse vivre dans la dignité et la sécurité.

26. **M. Fahed Abu-Akel**, modérateur de l'Assemblée générale de l'Église presbytérienne (États-Unis d'Amérique), a rappelé que c'était au XIXe siècle que son église avait commencé sa mission au Liban, en Syrie, en Égypte, en Iraq, en Iran et en Palestine. Depuis, elle avait oeuvré au Moyen-Orient, créant des églises, des écoles, des hôpitaux et des dispensaires. Elle avait appuyé Israël depuis 1948 tout en soutenant les droits des réfugiés palestiniens. Le fondement théologique de ses travaux était le suivant : il ne pouvait y avoir de paix, de sécurité ou de

réconciliation durables sans justice. La lutte pour la justice devait être poursuivie avec diligence et persistance, mais par des moyens non violents. La Terre sainte était un don que Dieu avait fait aux Palestiniens et Israéliens, lesquels devaient y vivre en en prenant bien soin comme des justes et avec miséricorde.

27. L'orateur a ajouté que son église était consciente des souffrances et des injustices infligées aux Juifs, notamment pendant l'holocauste; toutefois, ces horreurs ne pouvaient justifier les injustices commises contre le peuple palestinien. Se montrer juste à l'égard d'un peuple en en lésant un autre n'est pas de la justice. Vu qu'Israël avait déplacé les Palestiniens, détruit leurs villages et leurs villes, nié leurs droits humains fondamentaux en les dominant et en les opprimant de manière illicite, il était moralement tenu de reconnaître son injustice à leur égard et d'en assumer la responsabilité. Les réfugiés palestiniens avaient le droit de rentrer chez eux conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Les mesures unilatérales qu'avait prises Israël pour modifier le statut de Jérusalem étaient illégales et nulles et non avenues. En outre, pour qu'il y ait une paix morale et juste, il était impératif que la souveraineté de Jérusalem soit partagée. L'orateur a affirmé que les ONG américaines devraient jouer un rôle plus actif dans les efforts visant à modifier la situation. La façon dont les médias américains couvraient le conflit avait donné l'impression que tous les Palestiniens étaient violents. Il était très important que les ONG américaines fassent comprendre au public que les Palestiniens étaient aussi des civils.

28. Durant les débats qui ont suivi, un représentant de la *US Campaign to End the Israeli Occupation* (campagne américaine visant à mettre fin à l'occupation israélienne) a demandé l'adoption de stratégies pour le lancement d'une campagne visant à assurer à la population palestinienne une protection sous les auspices de l'ONU. Un représentant de la *Fondation internationale Olof Palme*, à Barcelone, a déclaré que les ONG présentes dans le territoire palestinien occupé avaient pour rôle de construire des infrastructures, chaque fois que celles-ci étaient détruites par Israël. Pour mettre fin à ce cycle sans fin, il fallait trouver des moyens pratiques de mettre fin à l'agression israélienne. Un représentant du *Centre for Research in Rural and Industrial Development*, en Inde, a déclaré que les interactions entre les individus étaient indispensables à la cessation du conflit et que l'ONU avait un rôle décisif à jouer à cet égard. Un représentant du *World Citizen Foundation*, à New York, a proposé qu'une assemblée pour la paix composée d'Israéliens et de Palestiniens, comprenant des membres de l'appareil législatif, des intellectuels, des dirigeants religieux et des responsables du monde des affaires, soit créée et participe à un processus de paix. Un représentant du *Palestinian American Congress*, à New York, a ajouté que, parmi toutes les villes palestiniennes vivant sous couvre-feu, la ville de Naplouse méritait une attention toute particulière. En effet, il y avait déjà plus de 90 jours que cette agglomération était sous couvre-feu. La malnutrition y était très largement répandue et une épidémie risquait à tout moment d'y éclater. L'intervenant a fait remarquer que les médias avaient très peu parlé de cette situation.

29. Un représentant du *International Secretariat in Solidarity with the Arab People*, à Lisbonne, a affirmé qu'il y avait de toute évidence un plan systématique visant à liquider non seulement politiquement mais aussi physiquement la direction palestinienne. Il ne fallait pas mettre sur le même pied l'opresseur et l'opprimé. Un représentant de la *Global Campaign to Rebuild Palestinian Homes* (campagne mondiale pour la reconstruction des maisons palestiniennes) a dit que cette

campagne visait à aider les Israéliens et les Palestiniens à tenter de reconstruire les maisons palestiniennes. Il s'agissait de sensibiliser le public aux problèmes dont les médias donnaient une image déformée, de sorte que les gens puissent commencer à comprendre pourquoi une paix juste était nécessaire. Un représentant du *Centre d'analyse politique concernant la Palestine*, à Washington, a déclaré que l'occupation coûtait des milliards de dollars et que les États-Unis étaient le principal bailleur de fonds d'Israël. L'orateur a appelé l'attention sur deux initiatives qui avaient été lancées aux États-Unis, à savoir la campagne Stop US Tax-Funded Aid to Israel Now! (SUSTAIN) et la constitution d'un groupe d'étudiants américains désireux d'encourager leur gouvernement à se démarquer d'Israël. Un représentant de *Boston Mobilization* a dit qu'il allait falloir se battre pour changer les perceptions des citoyens américains. Ce n'est que lorsque ces derniers commenceraient à considérer les citoyens palestiniens comme des êtres humains que des changements pourraient se produire dans le pays. L'organisation *Boston Mobilization* avait lancé un programme éducatif visant à inciter les écoles secondaires à introduire des programmes thématiques et s'efforçait de créer des moyens d'information alternatifs.

Plénière II

Société civile et occupation

30. Les interventions faites durant cette séance plénière ont été axées sur les questions suivantes : résistance à l'occupation, action militante locale dans le territoire palestinien; secours d'urgence et aide humanitaire aux victimes; coordination et coopération sur le terrain; et renforcement des réseaux d'ONG en temps de crise.

31. **Mme Huwaida Arraf**, cofondatrice et responsable du *Mouvement international de solidarité (ISM)*, a déclaré que l'ISM était un mouvement dirigé par les Palestiniens et regroupant des militants palestiniens et étrangers qui avaient recours à des méthodes et à des stratégies non violentes pour faire face à l'occupation israélienne. Cette occupation était une véritable calamité et la cause profonde de la violence dans la région. La force des militants du Mouvement résidait, non pas dans les armes mais plutôt dans la justesse de la cause palestinienne et dans la conviction que le peuple palestinien devait jouir de droits égaux. L'oratrice a mis en évidence les trois principales raisons pour lesquelles la présence de militants étrangers dans le territoire palestinien était indispensable. Tout d'abord, même si les soldats israéliens n'hésitaient pas à ouvrir le feu sur des Palestiniens non armés, ils étaient plus réticents à le faire lorsque ces Palestiniens étaient accompagnés de militants étrangers. En second lieu, la présence desdits militants attirait davantage l'attention des médias. En effet, les journalistes s'intéressaient à ce que faisaient leurs compatriotes; les militants étrangers pouvaient ainsi, en s'associant aux Palestiniens, donner à ces derniers la possibilité de faire entendre leur voix. Enfin, une fois rentrés chez eux, ces militants racontaient à leurs communautés ce qui se passait dans le territoire occupé. Tôt ou tard, le moment viendrait où chacun serait au fait des graves injustices ayant été commises et demanderait pourquoi la communauté internationale avait tant attendu pour agir.

32. L'intervenante a ajouté que, pour adhérer au Mouvement international de solidarité, il suffisait de remplir deux conditions : tout d'abord, croire au droit à la

liberté du peuple palestinien tel que le consacrent le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU, et n'avoir recours qu'à des moyens d'action directs non violents. Dès lors que ces deux exigences étaient satisfaites, toute personne ou organisation, quels que soient son affiliation religieuse et son pays d'origine, pouvait devenir membre de l'ISM. À ce propos, l'oratrice a appelé l'attention sur la prochaine « campagne de récolte d'olives » que son mouvement était en train d'organiser et durant laquelle des militants étrangers devaient accompagner des agriculteurs palestiniens allant récolter des olives sur leurs terres, afin de les protéger contre les attaques de l'armée et des colons israéliens.

33. **M. Ghassan Andoni**, Président du *Centre palestinien pour le rapprochement entre les peuples*, à Beit Sahour (Cisjordanie), a dit que la perpétuation de l'occupation, pendant des décennies, avait été très dangereuse dans la mesure où elle avait donné naissance à des générations successives d'occupants qui avaient fait de l'exploitation de la population occupée une pratique quotidienne. De fait, contrairement à ce que l'on avait pu penser, la première Intifada avait été un succès. L'occupant avait perdu le contrôle de la situation et paniqué et des changements s'étaient produits. L'intervenant a ajouté qu'il ne suffisait pas de penser à la paix pour que celle-ci s'instaure. En effet, la lutte pour la paix devait être tout aussi intense que la guerre qui était en train d'être menée. La présence de deux mouvements pacifistes distincts, l'un israélien et l'autre palestinien, ne conduirait pas à la paix, mais l'on avait besoin d'une résistance palestinienne active et d'un mouvement pacifiste israélien. Les Palestiniens avaient le devoir de résister à l'occupation.

34. L'intervenant a ajouté que si la désobéissance civile pouvait être une stratégie efficace dans une société où une minorité régnait sur la majorité, une approche différente s'imposait dans le contexte palestino-israélien où le nombre d'Israéliens et de Palestiniens était à peu près équivalent. Il fallait que les Palestiniens détruisent les outils de l'occupation – en l'occurrence les moyens de contrôle et d'expansion. Au lieu d'adapter leur existence aux exigences de l'occupant, ils devaient s'attaquer aux outils du contrôle qui s'exerçait sur eux – les postes de contrôle, les barrages routiers et les couvre-feux – de manière à transférer la crise à l'occupant, l'obligeant ainsi s'adapter à leur résistance. C'était là le seul moyen de modifier la réalité et d'amener l'occupant à penser différemment, en le convainquant que les choses seraient plus faciles sans l'occupation et sans qu'il soit nécessaire d'affecter de nombreux soldats israéliens dans le territoire palestinien occupé. La grande majorité des Palestiniens souffrait mais ne participait pas activement à la résistance; aussi devait-on mobiliser toutes les ressources humaines disponibles pour lancer un véritable mouvement de résistance. La société civile avait un rôle important à jouer dans la lutte contre l'occupation; toutefois les ONG palestiniennes manquaient de fonds et certaines d'entre elles s'étaient développées sans le soutien d'une base de bénévoles représentatifs des différentes communautés locales. Or, pour pouvoir engager des efforts de paix, il fallait que ces organisations entretiennent des liens étroits avec lesdites communautés.

35. **M. Yehudit Harel**, porte-parole de l'organisation *Gush Shalom* à Tel-Aviv, a déclaré que le mouvement israélien pour la paix n'avait jamais joué un rôle aussi crucial. En effet, il lui fallait lutter sans relâche sur deux fronts : d'un côté, pour rallier de nouveau le peuple israélien au principe d'une paix juste et durable pour les deux peuples et, de l'autre, pour convaincre la communauté internationale d'intervenir immédiatement en envoyant des forces internationales, agissant sous les

auspices de l'ONU, protéger le peuple palestinien et aider à mettre fin au cycle ininterrompu de la violence. Il était à noter qu'une bonne partie du peuple israélien était favorable au déploiement dans la région d'une force de protection internationale capable et équilibrée. L'intervenante a ajouté que ce peuple avait lui aussi besoin d'être protégé contre les conséquences catastrophiques des politiques belliqueuses du Gouvernement israélien actuel. Les bellicistes israéliens avaient leur propre et sinistre agenda et ils risquaient de tirer parti de l'état de guerre et du chaos qui risquait de régner dans la région pour mettre à exécution des plans de nettoyage ethnique de longue date dirigés contre le peuple palestinien. Il incombait au mouvement pacifiste israélien de les en empêcher par tous les moyens.

36. Mme Harel a également indiqué que, depuis le début de la présente Intifada, un nouveau mouvement pacifiste avait vu le jour et que de nombreux mouvements de protestation contre l'occupation et de nombreuses actions de solidarité directe avec les Palestiniens avaient été organisés par toute une série de mouvements et d'ONG locaux, comme l'organisation Ta'ayush, un partenariat arabo-juif qui, depuis le déclenchement de l'Intifada actuelle, avait envoyé de nombreux convois de vivres et de médicaments dans les villages palestiniens. En outre, Gush Shalom, La Coalition des femmes pour une paix juste, l'organisation Rabbis for Human Rights, Machsom Watch et d'autres instances avaient organisé des activités qui visaient à briser le siège et à passer outre aux mesures d'encerclement et de bouclage imposées aux points de contrôle et aux villages, et auxquelles des centaines de citoyens israéliens, tant juifs qu'arabes, avaient pris part. D'autres initiatives visant à lutter contre l'occupation avaient également été lancées par des organismes comme Comité israélien contre les destructions de maisons, Physicians For Human Rights et le Israeli Committee for International Protection qui venait tout juste d'être créé. L'intervenante a ajouté que les militants pacifistes israéliens considéraient la résistance des Palestiniens contre l'occupation israélienne comme une lutte de libération nationale et en conséquence rejetaient totalement les concepts de « guerre antiterroriste » et de « lutte pour l'existence même d'Israël » et tentaient de replacer les actions d'Israël dans le contexte d'une guerre coloniale, une guerre en faveur des implantations qui visait à détruire l'Autorité palestinienne, voire à empêcher le peuple palestinien de vivre sur sa propre terre.

37. **M. Walid Badawi**, Directeur adjoint du *Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD*, a affirmé que sa création en 1978, en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale, le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD avait toujours compté parmi les principaux organismes humanitaires et de développement présents dans le territoire palestinien occupé. Ce programme qui employait 150 personnes, pour la plupart palestiniennes, était parvenu à mobiliser des ressources d'un montant d'environ 400 millions de dollars au profit du peuple palestinien et avait affecté plus de 145 millions de dollars à des projets actuellement exécutés dans toutes les régions de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les résultats tangibles des efforts déployés au cours des deux dernières décennies étaient visibles, et ce, tant dans les salles de classe, les réseaux d'approvisionnement en eau, les systèmes d'égouts, les hôpitaux et les dispensaires qu'au niveau des programmes de protection et de remise en état de l'environnement, des programmes de développement communautaire et des initiatives visant à renforcer les capacités de l'Autorité palestinienne, qui avaient bénéficié de son appui. Les récentes incursions de l'armée israélienne avaient eu un effet dévastateur sur l'économie

palestinienne et sur le développement. La situation actuelle laissait présager une crise humanitaire de très large ampleur.

38. M. Badawi a indiqué que dans le camp de réfugiés de Djénine, quelque 800 familles étaient maintenant sans abri. Outre les très nombreux morts et blessés, des couvre-feux de 24 heures avaient été imposés dans toutes les villes et dans tous les camps de réfugiés et villages occupés. Durant les deux années écoulées, bon nombre de villes de Cisjordanie avaient été placées sous couvre-feu permanent, ne bénéficiant parfois, pendant toute cette période, que de 75 jours de répit. Le couvre-feu revenait à emprisonner des populations entières en ayant recours à des moyens autres que la prison. Sur les 3 millions de personnes vivant dans le territoire palestinien occupé, plus de 2 millions, soit 62 % de la population, avaient été vulnérabilisées par l'insécurité alimentaire, des conditions de vie particulièrement difficiles et les dégâts qu'avaient subis les habitations et les autres abris. Selon la Banque Mondiale, près de 70 % des Palestiniens vivaient dans la pauvreté. L'intervenant a ajouté que, depuis le début de la crise actuelle, le programme avait lancé plusieurs initiatives et projets d'urgence visant à créer des emplois. La décentralisation et la collaboration avec des partenaires locaux comme les ONG et les organisations locales constituaient également une caractéristique essentielle de ces programmes, le personnel local, voire celui qui avait été recruté sur le plan international, ayant de plus en plus de mal à se déplacer. La création d'emplois avait porté sur quatre domaines d'activités, à savoir le développement des infrastructures sociales et municipales, le secteur agricole, le développement économique et le renforcement des capacités et l'appui au secteur de la santé. Le programme appuyait les efforts que déployaient les institutions de la société civile palestinienne pour assumer le rôle qui leur revenait de droit dans le processus de réformes en cours. L'approche qu'il avait adoptée consistait à associer les organismes partenaires aux projets, du stade de la conception jusqu'à celui de la mise en oeuvre. Même en temps de crise, le développement humain durable était non seulement possible mais aussi indispensable pour passer d'une situation de conflit au stade de l'édification d'un État viable.

39. **M. Thomas Neu**, représentant de l'*Aide américaine aux réfugiés du Proche-Orient (ANERA)* et membre de l'Association internationale pour le développement (AIDA) dans le territoire palestinien occupé, a déclaré que le seul moyen de s'acquitter des nombreuses tâches importantes à accomplir était d'axer les efforts de chaque ONG sur une série d'activités gérables et de nouer des liens de solidarité avec celles qui menaient des activités complémentaires. Pour sa part, l'ANERA avait été en mesure de mobiliser des ressources considérables, tant en liquide qu'en nature, pour la construction, l'équipement et l'approvisionnement de salles de classe, de dispensaires, d'écoles maternelles, de voies rurales et de systèmes d'approvisionnement en eau, voire de zones industrielles et de centres informatiques. Elle avait livré chaque année, sous forme de dons en nature, des fournitures médicales d'une valeur de 10 millions de dollars. En outre, elle avait, de concert avec d'autres organismes, axé ses efforts sur la création d'emplois, consciente que c'était le manque de revenus disponibles, et non la pénurie d'aliments, qui était à l'origine de la malnutrition dont souffrait une proportion alarmante de la population, dont des enfants, des nourrissons et des mères.

40. L'intervenant a souligné que, pour pouvoir s'acquitter de leur mission, les ONG devaient impérativement être en règle vis-à-vis d'Israël (visas, permis de déplacement destinés à leur personnel, exemption de droits de douane,

remboursement de la TVA, etc.). Dans le même temps, pour pouvoir opérer efficacement dans le territoire palestinien occupé, il leur fallait être dûment enregistrées et approuvées par les ministères palestiniens compétents. Bon nombre d'ONG internationales présentes dans la région partageaient du principe selon lequel elles étaient les hôtes de deux administrations, l'israélienne et la palestinienne, et devaient donc s'abstenir de prendre des positions politiques ouvertement hostiles à l'un ou l'autre des deux camps. Il en allait de même vis-à-vis de leur propre gouvernement. Elles ne se considéraient pas elles-mêmes comme partisans ou adversaires des politiques et plans de paix de leurs pays d'origine respectifs. L'expression d'opinions politiques était plutôt du ressort des ONG locales. Si chez les Palestiniens, la présence d'une démocratie efficace et d'une société civile vibrante était indispensable au progrès, les ONG internationales n'avaient pas à se plonger dans les détails de la lutte que menait un peuple pour se doter de structures gouvernementales représentatives et agissantes.

41. M. Neu a dit que la crise humanitaire actuelle était la plus grave qu'ait connue les territoires palestiniens occupés depuis 1967 et que, dans ce contexte, les ONG se heurtaient à des difficultés opérationnelles considérables qui semblaient tout aussi arbitraires qu'inutiles. Les camions transportant des vivres et les camions-citernes transportant de l'eau étaient très souvent bloqués, tout comme les ambulances et les dispensaires mobiles qui, depuis le début de l'Intifada, avaient souvent été refoulés ou soumis à de très longues attentes. Certains membres du personnel des ONG n'avaient toujours pas de permis de déplacement et devaient soit rester chez eux soit accepter d'assumer les nombreux risques qu'impliquait le fait de se déplacer sans ces permis. Le personnel international de certaines ONG avait constaté qu'il lui était pratiquement impossible d'obtenir des visas pour vivre et travailler dans les zones palestiniennes. C'est la raison pour laquelle les interactions et les liens de coopération entre ONG internationales et locales s'étaient progressivement renforcés. Ces ONG avaient élaboré de nouvelles structures telles que le Humanitarian Steering Committee (Comité directeur humanitaire) et s'étaient dotées d'un coordonnateur des interventions humanitaires qui était en relation avec tous les membres d'AIDA. La coordination entre AIDA et le réseau d'ONG palestiniennes s'était également renforcée, en partie parce que ces organisations avaient pris conscience qu'elles se heurtaient à une série de problèmes pratiques analogues. L'orateur a dit que les problèmes opérationnels les plus urgents auxquels tous ces organismes devaient faire face pouvaient se résumer en deux mots : difficultés d'accès. Conscient de l'importance et du caractère urgent de ces problèmes, un groupe de membres d'AIDA avait pris une série de mesures conjointes sans précédent (publication d'un communiqué de presse conjoint, tenue d'une conférence de presse, entretiens conjoints avec les diplomates étrangers à Jérusalem et avec des responsables israéliens à Tel-Aviv, déclaration relayée par les médias internationaux, etc.). Ses membres avaient publié une déclaration dans laquelle ils concluaient que la politique de bouclage pratiquée par Israël était responsable de la malnutrition et créait des situations de pauvreté en empêchant les Palestiniens d'accéder à l'emploi et de s'approvisionner.

42. Durant les débats, une représentante d'*Avocats sans frontières*, au Connecticut, a dit que si une solution diplomatique avait pu être trouvée au siège de l'église de la Nativité à Bethléem, c'était en grande partie grâce à la présence de jeunes militants internationaux qui, chaque jour, défilaient pacifiquement en direction de l'église. La présence de ces militants avait attiré l'attention de la communauté internationale et

permis d'exercer des pressions sur Israël. L'intervenante a indiqué que, lorsqu'elle s'était rendue à Djénine avec un groupe de 39 autres personnes, les soldats israéliens les avaient escortés poliment, mais lorsqu'elle était retournée dans la même ville, en compagnie cette fois-ci de seulement neuf autres personnes, elle et ses compagnons avaient essuyé des tirs et avaient failli être tués. Elle en déduisait que plus on était nombreux, plus grande était la sécurité. La présence de nombreux militants internationaux dont le seul objectif était de régler la question par des moyens pacifiques constituait une réponse partielle au problème. Un représentant de la *United Nations Association of Egypt*, au Caire, a proposé que la Conférence adopte un plan d'action immédiat, compte tenu des souffrances sans précédent qu'endurait le peuple palestinien, et qu'une délégation composée de représentants des participants à la Conférence se rende dans le territoire palestinien occupé pour témoigner de sa solidarité avec le peuple palestinien. Un représentant de l'*Union générale tunisienne du travail*, à Tunis, a dit que les résolutions de l'ONU relatives à la question de Palestine devaient être appliquées sans discrimination aucune. En effet, il en allait de la crédibilité de l'Organisation.

43. Un représentant de *Boston Mobilization* a dit qu'il fallait établir un lien entre l'éventualité d'une guerre déclenchée par les États-Unis contre l'Iraq et la cause palestinienne car il avait vu lui-même comment, immédiatement après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis, l'armée israélienne s'était déployée rapidement en profitant du *black-out* total des médias sur les autres événements qui se produisaient dans le monde. Un représentant du *International Secretariat in Solidarity with the Arab People*, à Lisbonne, dit que les moyens de résoudre le conflit ne devaient pas être fondés sur le principe de la réciprocité et que la cessation de l'occupation devait être une condition préalable à l'adoption de toute autre mesure. L'orateur a proposé qu'une délégation de représentants des participants à la Conférence, dirigée par le Président du Comité, se rende dans le territoire palestinien occupé pour transmettre les points de vue des ONG. L'intervenant a aussi proposé que dans le document final de la Conférence, il soit fait explicitement référence aux dangers qu'une guerre déclenchée contre l'Iraq par les États-Unis pourrait représenter pour la cause palestinienne et pour toute la région. Un représentant de *Friends of Sabeel-North America*, dans l'Oregon, a proposé que les participants à la Conférence rédigent et signent une lettre exigeant du Président Bush qu'il suspende toute aide financière à Israël jusqu'à ce que ce dernier ait mis fin à l'occupation.

44. Une représentante de *Médecins sans frontières* a déclaré que son organisation travaillait depuis plus de 10 ans dans le territoire palestinien occupé et que, depuis septembre 2000, il lui avait fallu étendre ses programmes de soins de santé mentale. Dans tous les conflits où elle avait été impliquée, son organisation s'était attachée en priorité à avoir accès aux civils et à les protéger. Un représentant de l'*International Committee for Arab-Israeli Reconciliation*, au New Jersey, a dit que la seule arme qui restait aux Palestiniens était la non-violence, une arme susceptible de parler au coeur des Israéliens. Une représentante de *Save The Children-Canada* a fait remarquer que bien que dans sa résolution 1379 (2001), le Conseil de sécurité se soit déclaré résolu à accorder à la protection des enfants dans les conflits armés la plus grande attention lorsqu'il examinerait les questions dont il était saisi, aucune de ses résolutions sur la Palestine ne faisait référence à la nécessité d'assurer une protection spéciale aux enfants. L'intervenante a invité les participants à faire pression sur le Conseil de sécurité pour qu'il charge le Représentant spécial du

Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés de se rendre dans la région afin d'obtenir des dirigeants palestiniens et israéliens qu'ils adoptent des mesures spécifiques pour la protection des enfants. Les résultats de cette mission et le compte rendu régulier de l'application des mesures prises devraient être rendus publics. Un représentant du *Palestinian American Congress*, à New York a estimé que l'on n'avait pas besoin d'autres résolutions et qu'il suffisait simplement d'appliquer les résolutions existantes. Un représentant de *Friends of Sabeel-North America*, dans l'Oregon, a affirmé que l'une des priorités absolues était de s'attaquer au problème de l'information et de trouver les moyens de faire connaître la vérité par la voie des médias.

Plénière III

Faire face à l'occupation

45. Les participants à cette séance plénière se sont penchés sur les objectifs ci-après : donner davantage de visibilité à l'occupation; enquêter sur les actions militaires israéliennes; plaider en faveur de l'application des décisions du Conseil de sécurité; lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs de crimes commis contre des civils palestiniens; sensibiliser le public et tenter de peser sur l'opinion publique.

46. **Mme Lamis Andoni**, journaliste basée à Boston, a appelé l'attention sur les arguments utilisés pour justifier la politique adoptée par Israël et par les États-Unis à l'égard du peuple palestinien. Un de ces arguments était que les dirigeants palestiniens constituaient le principal problème. Le peuple palestinien avait compris d'instinct que la destruction du siège du Président Arafat visait à ôter sa légitimité à la présence palestinienne, et avait été le prélude à la liquidation politique du peuple palestinien et de ses droits. L'intervenante a ajouté que les réformes réclamées par les États-Unis ne correspondaient pas à celles que souhaitait le peuple palestinien et qu'il fallait faire la distinction entre les deux types de réformes. Les Palestiniens souhaitaient ardemment décider de leur propre avenir, tandis que les États-Unis auraient voulu une nouvelle direction qui leur soit plus acceptable à eux ainsi qu'à Israël. Cette stratégie voulait faire des États-Unis, avec leurs demandes de réformes et de changement de régime, le libérateur des Palestiniens, lesquels n'étaient pas prêts à laisser le Gouvernement américain intervenir, sous le prétexte de vouloir des réformes, pour légitimiser l'occupation. Un autre argument rejetait la responsabilité principale de la situation sur la violence des Palestiniens. Les tenants de cette thèse voyaient en la lutte des Palestiniens une menace pour la sécurité plutôt qu'un combat pour leurs droits inaliénables et visaient à faire de tous les Palestiniens des criminels. Il ne fallait surtout pas que le droit au retour et tous les autres droits garantis par les conventions internationales et par les résolutions de l'ONU soient modifiés dans un sens qui permette de corroborer ce type d'arguments. L'intervenante a dit qu'elle rejetait tous les concepts imposés tels ceux que recouvrent les mots « réforme », « démocratie », « extrémisme » et « sécurité ». On ne pouvait réduire la lutte contre l'occupation à ce que l'Administration américaine considérait comme acceptable.

47. **M. Jeff Halper**, Coordonnateur du *Comité israélien contre les démolitions de maisons*, à Jérusalem, a appelé à la cessation immédiate et complète de l'occupation, une des conditions indispensables à l'extinction du conflit qui depuis un siècle opposait les Juifs aux Palestiniens. Les autres conditions à remplir étaient

la création d'un État palestinien viable, la recherche d'une solution juste au problème des réfugiés et l'évolution d'un système politico-économique régional englobant tous les peuples de la région. L'orateur a fait remarquer qu'Israël était parvenu à soustraire la question de l'occupation à tout débat politique, en occultant totalement cette occupation et en réclamant la totalité du territoire allant du Jourdain jusqu'à la mer Méditerranée. Cette position n'avait été acceptée par aucun autre État, mais elle avait bénéficié d'un soutien important des États-Unis qui avaient reclassé les territoires occupés dans la catégorie des territoires « contestés ». En prétendant n'exercer qu'une « autorité administrative », Israël avait pu éviter d'avoir à rendre des comptes, comme le droit international humanitaire et en particulier à la quatrième Convention de Genève l'y obligeait. À cela était venu s'ajouter le peu de volonté manifestée par la communauté internationale pour faire appliquer ses propres instruments juridiques. En jouant la carte de « l'administration administrative », Israël avait pu aussi dissimuler son occupation derrière une façade apparemment anodine de lois, de règlements bureaucratiques, de systèmes de permis, de bouclages, etc. Une autre stratégie qui avait permis à Israël de détourner l'attention du public du problème de l'occupation avait consisté à inscrire le conflit dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ». Ce type de réductionnisme ne faisait que brouiller les pistes qui devaient permettre de remonter à la source du conflit et à celles du terrorisme. En retirant le terrorisme palestinien de son contexte, terrorisme considéré par certains comme de la résistance, on aurait réduit les Palestiniens à de simples fanatiques qui s'efforçaient de détruire Israël. Pendant ce temps, l'occupation est en train de s'institutionnaliser sous forme de situation d'apartheid permanent.

48. L'intervenant a souligné qu'il fallait que la société civile joue un rôle majeur dans les efforts visant à remédier à la situation. Les Palestiniens n'étaient pas capables de mettre fin à l'occupation par leurs propres moyens, et le public israélien était paralysé par une absence de vision politique et un système politique débilissant qui traitait ses électeurs avec le plus grand mépris. Il était certain qu'Israël ne renoncerait pas volontairement à l'occupation. En effet, il se considérait comme la seule nation qui pouvait prétendre à la totalité de la terre d'Israël, et bien que les éléments les plus « progressistes » aient été prêts à accepter le principe d'un bantoustan palestinien qui aurait soulager Israël de sa population palestinienne, aucun gouvernement israélien n'accepterait de son propre gré la création d'un État palestinien souverain et véritablement viable. C'est à la communauté internationale qu'il appartenait d'imposer une solution juste, et la société civile avait un rôle capital à jouer dans ces efforts.

49. M. Halper a dit que la société civile devait donner davantage de visibilité à l'occupation et ramener cette question au centre du débat politique. Pour ce faire, il lui fallait adopter le langage des droits de l'homme, en mettant l'accent sur les droits collectifs et individuels qui étaient inaliénables et universels, le droit à l'autodétermination, et le droit à vivre libre de toute occupation, colonisation et oppression. Le simple fait d'obliger Israël à respecter le droit international en vigueur, et plus particulièrement la quatrième Convention de Genève, permettrait de démanteler l'occupation et de s'acheminer vers une paix juste. En outre, il fallait insister sur le déséquilibre fondamental qui existait entre les Israéliens et les Palestiniens. Israël était un État internationalement reconnu, doté d'une des armées les plus puissantes au monde et d'une économie 20 fois plus importante que celle

des Palestiniens. Ces derniers étaient un peuple dispersé, sans État, appauvri, vulnérable, impuissant, traumatisé, qui n'avait pas de territoire cohérent et ne possédait que des milices légèrement armées. Bien que les Palestiniens dussent eux aussi être tenus pour responsables de leurs actions, notamment le recours au terrorisme, leur situation était différente sur le plan qualitatif de celle des Israéliens qui pratiquaient le terrorisme d'État et violaient systématiquement les droits de l'homme. Pour conclure, M. Halper a insisté sur la nécessité d'adopter des stratégies de communication plus efficaces, proposé le lancement de plusieurs campagnes soutenues et demandé à la société civile de jouer un rôle d'organisme de surveillance en suivant de très près les progrès accomplis sur la voie d'une reprise des négociations, de sorte que celles-ci puissent réellement aboutir à un démantèlement de l'occupation.

50. **M. Adam Shapiro**, représentant du *International Solidarity Movement (ISM)*, a dit que l'occupation était au cœur du conflit. Pour les Palestiniens, résister à l'occupation signifiait continuer de vaquer à leurs occupations, sortir pendant le couvre-feu, aller à l'école et s'instruire, et ce malgré la présence des soldats dans les rues. La mission du Mouvement était de faire en sorte que les « internationaux » circulent dans les rues des territoires occupés, tiennent tête aux soldats aux points de contrôle, distribuent l'aide humanitaire envers et contre tout et puissent accéder aux camps de réfugiés sans risquer d'être refoulés. Les colis d'aide humanitaire parvenus jusqu'à Djénine étaient restés bloqués en ville, et seule l'intervention d'ISM, qui les avait introduits clandestinement, à dos d'homme, dans les camps, avait permis qu'ils soient livrés aux réfugiés. L'intervenant a fait observer qu'il y avait un élément de racisme dans le conflit. C'est ainsi qu'un soldat israélien avait tiré sans sommation sur un jeune Palestinien qui se trouvait dans la rue après le couvre-feu en compagnie de militants d'ISM. Le fait que seul le jeune Palestinien ait été visé montrait à l'évidence que, pour les soldats israéliens, la vie des « Blancs » avait plus de valeur que celle des Palestiniens. Il fallait, selon lui, poser le problème en d'autres termes : il ne s'agissait pas d'un conflit opposant les Israéliens aux Palestiniens, mais d'un affrontement entre oppresseurs et opprimés luttant pour leur liberté.

51. **M. Richard Falk**, professeur de droit international et de pratique internationale à l'Université de Princeton (New Jersey), a dit que le sort du peuple palestinien était l'une des plus grandes tragédies de l'époque postcoloniale. Constatant que le bilan de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies était mitigé, il s'est félicité qu'elle ait, au fil des ans, défendu les droits des Palestiniens en s'appuyant sur le droit international, la Charte des Nations Unies et sa propre autorité, et a salué l'appui moral qu'elle continuait d'apporter à la lutte des Palestiniens. Toutefois, sur le plan de l'exécution, l'Organisation n'avait pas réussi à protéger les droits fondamentaux du peuple palestinien. Du fait de cet échec, il était particulièrement important d'encourager la société civile à exercer son influence de toute urgence, partout où elle le pouvait, pour faire cesser l'occupation criminelle. Les résolutions concernant le peuple palestinien devaient être appliquées avec la même rigueur que celles concernant l'Iraq. La situation des Palestiniens n'avait jamais été aussi désespérée, et jamais la conscience collective n'avait connu plus grand défi. La communauté internationale devait proposer aux Palestiniens les moyens d'échapper au dilemme consistant à choisir entre la capitulation et les formes les plus désespérées de résistance. Il était plus que temps que l'on prenne conscience du fait que l'occupation était non seulement illégale et criminelle, mais

aussi exterminatrice en ce qu'elle visait à anéantir le peuple palestinien. La communauté internationale devait tout faire pour que cela ne se produise pas.

52. Le caractère criminel de l'occupation tenait à deux séries de raisons. Il découlait en premier lieu du refus d'Israël de se conformer aux résolutions de l'ONU, à commencer par la résolution de 1967 l'obligeant à se retirer du territoire palestinien occupé, ainsi que de ses violations flagrantes de la quatrième Convention de Genève et, en second lieu, du comportement criminel de ses chefs militaires et politiques, qui violaient continuellement leurs obligations en vertu du droit international. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale avait toujours soutenu que les dirigeants politiques qui violaient les droits les plus fondamentaux des populations se rendaient coupables de crimes contre l'humanité. Elle n'avait que trop tardé à rappeler les dirigeants israéliens à l'ordre. Le moment était venu pour la société civile de dénoncer l'ampleur des crimes dont le peuple palestinien était quotidiennement victime. L'Assemblée générale devrait être invitée à adopter une résolution dans laquelle elle demanderait à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur le caractère illégal de l'occupation et, notamment, sur des pratiques telles que les châtiments collectifs et l'implantation de colonies. Une telle démarche favoriserait une meilleure appréhension de la question en sanctionnant sans équivoque le caractère criminel et illégal de l'occupation. L'intervenant a également recommandé que la société civile mette en place une commission internationale indépendante qui serait chargée d'enquêter sur les crimes contre l'humanité, les violations de la quatrième Convention de Genève et la non-application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant le peuple palestinien. Une commission composée de personnes à l'autorité morale internationalement reconnue pourrait renforcer l'influence de la société civile et l'impact de son action.

53. **M. Bruce Robbins**, professeur à Columbia University (New York), a appelé l'attention sur la publication, dans la presse nationale et locale américaine, d'une lettre ouverte d'une demi-page ou, parfois, d'une page entière, signée par des centaines de juifs américains et intitulée « Paix au Moyen-Orient : lettre ouverte de juifs américains à leur Gouvernement ». Soulignant que tant le Gouvernement américain que les juifs américains avaient une responsabilité particulière en la matière, les signataires faisaient observer que c'était grâce au soutien financier et politique du Gouvernement américain qu'Israël s'était récemment montré d'une telle intransigeance et avait appliqué des politiques aussi brutales; que c'était à cause de la perception selon laquelle les juifs américains constitueraient un bloc monolithique d'électeurs pro-Israël, que les politiciens, même les moins réactionnaires d'entre eux, avaient du mal à faire la distinction entre le soutien à Israël et le soutien à l'occupation. Les signataires de la lettre clamaient haut et fort que, s'ils soutenaient sans réserve le droit d'Israël à exister et à vivre dans la paix et la sécurité, ils ne soutenaient pas pour autant l'occupation. Ils ne soutenaient pas non plus les couvre-feux et les points de contrôle, la destruction des maisons et des champs, les massacres perpétrés à distance à coups d'obus et de missiles, l'expansion continue des colonies en terre palestinienne, les meurtres d'enfants dans les rues et la brutale prise en otage d'une population civile tout entière. Ils refusaient que ces exactions soient commises en leur nom et appelaient de leurs vœux un prompt règlement du conflit, fondé sur l'existence de deux États souverains dans leurs frontières d'avant 1967, lesquelles ne pourraient être modifiées que par des échanges de territoires mutuellement convenus.

54. Du fait de la partialité manifestée par la presse américaine en faveur d'Israël depuis des dizaines d'années, l'effort des signataires pour rétablir un tant soit peu l'équilibre avait été jugé par beaucoup comme trop critique à l'égard d'Israël. Or, ils pensaient qu'ils pourraient mieux défendre les droits des Palestiniens en essayant d'influencer l'opinion juive américaine de l'intérieur, plutôt qu'en agissant de l'extérieur au nom d'une justice abstraite, à laquelle il serait de toute façon impossible de rallier en même temps une majorité d'Israéliens et une majorité de Palestiniens. Ils avaient en fait découvert qu'une bonne partie de l'opinion juive américaine tenait beaucoup à ce qu'une solution équitable pour les deux parties soit trouvée. Un des éléments abordés dans la lettre, qui n'avait jamais encore été évoqué par des juifs américains, était la remise en question de l'aide à Israël, sujet jusque-là tabou. Les signataires de la lettre proposaient que les subventions massives ne soient plus accordées à Israël sans condition, mais soient subordonnées à son acceptation d'un règlement fondé sur la coexistence de deux États.

55. Cette campagne avait révélé le pouvoir de l'Internet comme outil de mobilisation de simples citoyens, quelle que soit la distance qui les sépare. Elle témoignait aussi de la capacité de non-spécialistes, qui ne connaissaient du Moyen-Orient que ce qu'ils en avaient lu dans la presse, de se former une opinion en se laissant guider par leur sens de la justice, ne comptant que sur leur nombre et sur la force de leur conviction. Pour modeste que soit la contribution financière qu'ils pouvaient apporter, ils tenaient absolument à montrer qu'ils existaient et à faire entendre leur voix. La campagne posait enfin la question de l'appartenance à une communauté. Malgré l'absence de statistiques fiables, il semblerait que le mouvement n'ait pas été spécifiquement juif, en ce sens qu'il avait rallié des personnes qui ne se revendiquent généralement pas comme juives.

56. **M. Ziad J. Asali**, Président du Comité arabo-américain contre la discrimination (Washington), a dit que les arguments en faveur des droits humains et nationaux des Palestiniens étaient généralement formulés en termes de droit international ou de justice historique. Il ressortait toutefois des enquêtes d'opinion que ces deux arguments laissaient insensibles bon nombre d'Américains, ceux-ci nourrissant le plus grand scepticisme à l'égard du droit international. Dans une société conditionnée depuis longtemps à voir dans l'ONU un haut lieu de l'anti-américanisme, le fait de citer des résolutions du Conseil de sécurité et des principes du droit international ne risquait guère de convaincre. Les Américains étaient fermement convaincus de la suprématie de leur droit constitutionnel et de la légitimité de leurs intérêts nationaux. De même, ils ne s'intéressaient guère à l'étude des aspects historiques, préférant des analyses ponctuelles. De fait, il était établi que ni les arguments israéliens selon lesquels les juifs avaient un lien très ancien avec les terres bibliques, ni les arguments palestiniens évoquant l'expropriation et le nettoyage ethnique de 1948 n'emportaient l'adhésion des Américains à l'une ou à l'autre cause. Les Américains étaient bien plus sensibles à la perspective humanitaire, car ils pouvaient s'identifier aux victimes, tant sur le plan émotionnel que sur le plan culturel. Ainsi, le spectacle des souffrances causées par un commando-suicide palestinien contre des civils israéliens avait affermi l'appui des Américains aux politiques de répression brutales menées par Israël contre le territoire palestinien occupé. Les attentats du 11 septembre n'avaient fait que renforcer cet appui.

57. L'intervenant a souligné que peu d'Américains savaient ce qu'était véritablement l'existence des Palestiniens sous l'occupation. Peu d'entre eux

savaient même qu'il y avait une occupation, la plupart croyant que Jérusalem-Est, la Cisjordanie et la bande de Gaza faisaient partie d'Israël, et qu'Israël s'y comportait comme un pays démocratique. De plus, beaucoup avaient tenté de faire croire que l'occupation n'avait jamais existé ou avait cessé à la suite des accords d'Oslo. Il fallait sensibiliser les Américains au fait que les 3,5 millions de Palestiniens victimes de l'occupation israélienne constituaient, à l'heure actuelle, le groupe le plus important de « non-citoyens » vivant sous le joug d'une dictature militaire étrangère. La plupart des Américains avaient sans doute l'impression que les Palestiniens des territoires occupés étaient citoyens d'Israël et jouissaient des mêmes droits que les citoyens israéliens. Ils ignoraient sans doute également qu'Israël avait recours à des tactiques comme le châtement collectif et la guerre économique.

58. M. Asali ne doutait pas que le public américain serait indigné s'il prenait véritablement conscience des conditions de vie dans les territoires occupés et savaient à quel point la domination ethnique, la subordination et les formes les plus extrêmes de discrimination caractérisaient les relations entre Israéliens et Palestiniens. Afin de bien lui faire comprendre que la paix ne serait pas possible tant que durerait l'occupation, il fallait lui expliquer ce qu'impliquait cette dernière : déni de citoyenneté, absence de recours face à la puissance occupante et absence de représentation politique. Dans le contexte culturel américain, une telle situation était, par définition, scandaleuse et totalement indéfendable. L'orateur a rappelé que les Américains avaient été indignés par la privation systématique de droits et de libertés dont étaient victimes les peuples africains autochtones en Afrique du Sud pendant l'apartheid. La campagne de sensibilisation grâce à laquelle des millions d'Américains avaient appris les formes extrêmes de discrimination subies par les peuples d'Afrique du Sud du fait de leur appartenance raciale et ethnique avait joué un rôle essentiel.

59. **M. Na'eem Jeenah**, porte-parole du Comité de solidarité avec la Palestine et Président du Mouvement de la jeunesse musulmane à Johannesburg, a déclaré que l'une des clefs du succès de la lutte des Sud-Africains contre l'apartheid avait été l'adoption d'un slogan très clair, connu de tous les Sud-Africains, quelle que soit leur camp : « Une personne, une voix, dans une Afrique du Sud non raciale et démocratique ». Le message qui avait servi à mobiliser les Sud-Africains en faveur des Palestiniens était le suivant : « Afrique du Sud, Palestine, même combat », et le fait de comparer l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid à Israël pourrait aider les militants pro-Palestiniens du monde entier à faire passer le message. L'orateur a également appelé l'attention sur la campagne « Libérez Mandela », qui était bien davantage qu'une demande de libération d'un prisonnier politique. Cette campagne reposait en effet sur le postulat selon lequel le jour où Nelson Mandela serait libéré marquerait le début de la fin de l'apartheid. S'agissant de la lutte des Palestiniens, l'accent pourrait être mis sur le retour des réfugiés palestiniens. Le jour où le droit au retour serait accepté marquerait le début de la fin de l'oppression israélienne.

60. En Afrique du Sud, tout militant antimondialisation, antiprivatisation, etc., digne de ce nom se devait de soutenir la cause palestinienne. Pour leur part, les militants palestiniens devaient s'engager dans d'autres luttes, y compris au niveau local, pour que leur combat soit reconnu comme celui de tout un peuple. Toutes les stratégies utilisées dans le cadre de la lutte contre l'apartheid devaient être reprises, dépoussiérées et réutilisées, comme l'appel à l'application de sanctions, à la rupture des relations diplomatiques et aux boycotts commerciaux, culturels et universitaires.

Il fallait également se rappeler que l'isolement international de l'Afrique du Sud n'aurait pas suffi s'il ne s'était accompagné d'une résistance intérieure. L'isolement international d'Israël ne pourrait aboutir sans la résistance tenace de la société palestinienne. Le devoir des militants était donc d'accroître l'isolement d'Israël tout en soutenant la résistance palestinienne.

61. Au cours du débat qui a suivi, un représentant de l'organisation *Artistes contre l'occupation* a déclaré qu'au Canada, une initiative établissant un parallèle entre les peuples autochtones des Premières Nations et le peuple palestinien avait été lancée, en vue d'examiner les relations entre cultures autochtones et colonialisme. Un représentant du Congrès palestinien américain de New York a dit que les Palestiniens ne pouvaient pas se passer de certaines formes de résistance et qu'il ne fallait pas utiliser le terme « violences palestiniennes » pour les décrire. Un représentant de la *United Association of Egypt* (Le Caire) a demandé qu'une conférence d'ONG soit organisée aux États-Unis afin de remédier à la désinformation, dans la presse américaine, concernant la légitime résistance palestinienne. Un représentant du *Center for Policy Analysis on Palestine* (Washington) a dit que puisque les Américains ne comprenaient pas bien le problème, il faudrait cesser de parler d'« occupation » et parler plutôt de « dictature militaire étrangère ». Évoquant la proposition de M. Jeenah, il a proposé le lancement d'une campagne « Libérez Marwan Barghouti » sur le modèle de la campagne « Libérez Mandela ».

62. Un représentant du *New Jersey Solidarity Movement* a dit qu'aucun mouvement en faveur de la justice ne pouvait ignorer la lutte du peuple palestinien. La question de la Palestine pouvait aisément être incorporée à n'importe quelle campagne locale. Un représentant du *Jigyansu Tribal Research Centre* (New Delhi) a déclaré qu'il était important que les Juifs américains, qui constituaient un lobby important aux États-Unis, défendent le droit des Palestiniens à un État. Un représentant de *Alternatives* (Montréal) a lancé un appel en vue du lancement d'une campagne de désobéissance civile contre l'occupation, analogue à celle menée aux États-Unis dans les années 80 contre l'apartheid.

Plénière IV

Mettre fin à l'occupation

63. Les intervenants ont centré leurs exposés sur les campagnes nationales et internationales visant à mobiliser l'opinion publique; les activités de plaidoyer menées sur les plans législatif et politique – se faire entendre des hommes politiques et des décideurs; la responsabilité que portait Israël pour ses actes – l'indemnisation des victimes palestiniennes; la protection du peuple palestinien – l'action directe des organisations locales; les enseignements tirés des succès obtenus par le passé – le mouvement anti-apartheid mondial; et l'Organisation des Nations Unies – gardienne de la légitimité internationale et alliée de la société civile dans l'action pour mettre fin à l'occupation.

64. **Mme Terry Greenblatt**, Directrice de Bat Shalom à Jérusalem, a précisé que Bat Shalom était une organisation féministe locale nationale établie en 1994 et résolue à oeuvrer pour mettre un terme à l'occupation israélienne et parvenir à un règlement juste du conflit. L'organisation travaillait en partenariat avec une ONG palestinienne, le Centre de Jérusalem pour les femmes dont elle partageait de

nombreux principes politiques. Les féministes politiques avaient toujours estimé avoir pour mission de combattre les stéréotypes, le statut quo, la sagesse conventionnelle et l'absence d'informations réelles dont souffraient les sociétés. Le sentiment qu'il n'y avait personne à qui parler dans « l'autre camp » étant très répandu, les femmes israéliennes et palestiniennes avaient lancé une campagne de correspondance et de déclarations conjointes dans la presse nationale israélienne et palestinienne. Elles avaient apporté dans les débats publics des deux sociétés des positions, des stratégies et des valeurs nouvelles, proposé d'autres formules et analyses pour sortir de la paralysie actuelle et n'avaient cessé de condamner ensemble la violation individuelle et collective des droits de l'homme, les bouclages, les incursions, les sièges, les démolitions et les attaques lancées contre les dirigeants palestiniens ainsi que l'assassinat ciblé de ces derniers.

65. Alors même que la sécurité d'Israël ne s'était pas améliorée durant la politique de force et de domination pratiquée par le Gouvernement de coalition, la majorité des juifs israéliens, a précisé Mme Greenblatt, continuait à croire que les mesures militaires étaient le moyen adéquat de faire face à la situation actuelle et que le respect des droits de l'homme et des droits civils était un luxe impossible au moment où la nation luttait pour sa survie même. De plus, la vague de sentiments publics et de patriotisme ainsi que l'imminence du combat mondial contre le mal avaient totalement ligoté l'opposition politique et le camp de paix libéral. Les campagnes nationales lancées par les femmes s'inscrivaient dans ce contexte sociopolitique. Elles essayaient de susciter un mouvement d'opposition à l'occupation israélienne qui ait conscience que la paix était possible mais qu'elle exigerait des mesures douloureuses et coûteuses, la cessation de l'occupation étant un premier pas et non pas une solution. Pour Mme Greenblatt, la paix nécessitait un processus national quasi colossal de rééducation pour la population juive d'Israël. Il faudrait analyser honnêtement le discours historique israélien, reconnaître qu'Israël portait la responsabilité d'avoir transformé des millions de Palestiniens en réfugiés chassés de leur patrie et reconnaître inconditionnellement que la sécurité et l'avenir d'Israël dépendaient de la sécurité et de l'avenir viable de ses voisins palestiniens.

66. Mme Greenblatt a dit que Bat Shalom avait récemment lancé la campagne « Qu'avez-vous fait aujourd'hui pour mettre fin à l'occupation? », qui visait à encourager des actes quotidiens de résistance à l'occupation, en boycottant par exemple les produits manufacturés dans les colonies de peuplement. Les femmes distribuaient des prospectus indiquant les marchandises produites par les colons devant les supermarchés et les magasins d'alimentation du pays. Dans le cadre du programme de cette année intitulé « Les femmes, la terre et la libération nationale », elles avaient célébré le Jour de la terre en se faisant le porte-voix des personnes déplacées dans le pays. Les femmes palestiniennes avaient appris au public juif l'importance du droit de retour individuel et collectif et des liens historiques et nationaux entre les femmes et leur terre. Les femmes âgées qui avaient connu la *Naqba* avaient emmené des femmes juives et leurs enfants dans leurs villages maintenant détruits et leur avaient raconté ce qu'était leur vie avant 1948. Notant qu'Israël vidait toute une population de sa substance vitale, Mme Greenblatt a précisé que son organisation continuait à exhaler sa rage contre les politiques israéliennes, les forces militaires qui les appliquaient et le silence profond de la société civile israélienne. La construction des « murs de sécurité » isolerait encore davantage, dévasterait et exploiterait de vastes zones agricoles, ce qui n'apporterait

pas à la population israélienne la sécurité qu'elle désirait et n'étoufferait pas davantage les aspirations du peuple palestinien à une nation souveraine.

67. Pour **Mme Phyllis Bennis**, chargée de recherche à l'Institut d'études politiques à Washington, le fait même que la vie d'autres civils vulnérables était en danger, pris qu'ils étaient entre les forces israéliennes et les civils palestiniens, population protégée par le droit international, dénonçait l'incapacité de la communauté internationale de faire respecter le droit international. Lorsque la puissance occupante refusait d'assurer la protection de la population vivant sous son occupation, c'était à l'ONU d'offrir sa protection. Lorsque le Conseil de sécurité était incapable de s'acquitter de son obligation d'assurer la protection du peuple palestinien, cette obligation incombait alors à l'Assemblée générale.

68. Mme Bennis a déclaré que l'Assemblée générale devait recouvrer son autorité. Durant les 30 premières années de l'histoire de l'Organisation, l'Assemblée générale avait pris les décisions importantes. C'était elle et non pas le Conseil de sécurité qui avait adopté la résolution concernant le partage. L'Assemblée générale avait été le cadre de même que le moteur des activités de décolonisation. L'Organisation des Nations Unies pourrait être un allié dans la lutte contre l'occupation israélienne, mais encore fallait-il que la société civile oeuvre à cette fin. Les participants à la Conférence devaient s'efforcer de faire entendre leur voix et d'exiger une place à la table de travail. Ce serait une lutte de longue haleine qui irait bien au-delà de la question de Palestine et de la fin de l'occupation, mais la société civile devait maintenir sa pression sur l'Organisation des Nations Unies de manière que les mots « Nous, peuples » qui préfaçaient la Charte reflètent la situation réelle. Elle devait critiquer l'ONU lorsque celle-ci ne se montrait pas à la hauteur et blâmer les États-Unis d'empêcher le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétaire général d'appliquer les résolutions.

69. Les gouvernements ne voulant pas agir seuls, la société civile devait faire entendre sa voix. Il n'était pas facile de lancer une campagne internationale pour mettre fin à l'occupation parce que chaque pays avait sa propre idée de la forme à donner à l'action de solidarité avec le peuple palestinien. Aux États-Unis, par exemple, les questions de l'aide à Israël, des préparatifs d'une guerre dans la région et d'autres questions encore déterminaient l'action que pouvait mener la société civile sur la question de Palestine, mais ces questions n'étaient pas, pour beaucoup d'autres pays, les questions essentielles. C'était le droit international qui devait toutefois former la base d'une vaste action internationale contre l'occupation. Le droit international constituait le cadre d'éducation et d'action.

70. **M. Pierre Galand**, Président du Comité européen de coordination des ONG pour la question de Palestine, a déclaré qu'en raison de la possibilité d'un embrasement de la situation le long des deux rives de la Méditerranée, la conscience collective européenne se prévalait de la nécessité pour les gouvernements des pays européens et arabes de participer plus activement à la recherche d'une solution permettant de régler la question palestinienne et de mettre un terme à l'occupation de la Palestine. L'idée d'une coexistence dans la région méditerranéenne avait conduit à privilégier la question de Palestine. L'une des principales initiatives de la société civile européenne avait consisté à faire pression sur le Parlement européen pour qu'il suspende l'accord d'association Union européenne – Israël, puisque Israël ne respectait pas la Déclaration de Barcelone, adoptée en 1995 par les pays

européens et d'autres pays de la région méditerranéenne et fondée sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix.

71. M. Galand a fait valoir que, plus important que le renforcement des capacités des organisations, était celui de la capacité des personnes à jouer un rôle actif dans leurs sociétés et à définir des priorités quant aux activités touchant la question de Palestine. Les missions civiles étaient l'occasion pour des centaines d'Européens de se rendre dans le territoire palestinien occupé pour y participer à des activités de solidarité. De retour chez eux, ces militants s'associaient à la lutte contre la propagande israélienne dans leurs communautés en témoignant de la réalité sur le terrain, et faisaient pression sur leurs parlements nationaux et sur le Parlement européen. Ils organisaient aussi des jumelages entre leurs communautés et des villes de Palestine. Ainsi, la ville de Bruxelles avait envoyé du personnel hospitalier dans des hôpitaux palestiniens à Ramallah et à Gaza, et le Comité européen de coordination des ONG pour la question de Palestine avait proposé que les ménages ayant des enfants achètent des fournitures scolaires pour des enfants palestiniens chaque fois qu'ils en achetaient pour leurs propres enfants. Le Comité avait obtenu du Ministère de la défense belge que ces fournitures soient livrées sur le terrain par avion, initiative qui avait fortement contribué à mobiliser l'opinion publique.

72. M. Galand a lancé un appel urgent en faveur de campagnes internationales de défense des droits des prisonniers palestiniens en Israël, abandonnés par la communauté internationale, qui les considère comme des « terroristes ». Les enfants prisonniers en Israël étaient une cause de préoccupation particulièrement grave. Le temps était venu d'organiser une réunion internationale sur les violations systématiques des droits de l'homme commises par Israël. L'une des initiatives engagées par le Comité tendait à la constitution d'un tribunal populaire d'envergure internationale, semblable à ceux qui avaient été mis en place durant la guerre du Viet Nam et du temps de l'apartheid, qui réunirait d'éminentes personnalités, telles que des lauréats du prix Nobel. Conscient des difficultés de coordination, M. Galand a mis l'accent sur la réussite des efforts déployés par le Comité en Europe, et lancé un appel en faveur de l'instauration de mécanismes de coordination dans d'autres régions du monde.

73. **M. Juan Carretero Ibáñez**, Secrétaire général de l'Organisation de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAAL) à La Havane, a déclaré que l'OSPAAAL, en coopération avec des organisations mexicaines, avait organisé à Mexico, en juin 2002, une deuxième Conférence internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Plus d'une centaine de représentants d'organisations établies dans 35 pays, et de quatre organisations internationales, avaient participé à la conférence, à l'issue de laquelle ils avaient adopté un plan d'action et demandé qu'il soit mis fin à l'agression israélienne contre le peuple palestinien. M. Carretero Ibáñez a déclaré qu'Israël essayait de justifier toutes sortes de violations des droits d'un autre peuple en invoquant sa « sécurité nationale », la communauté internationale gardant quant à elle le silence et ignorant le fait que cette situation mettait en présence un agresseur puissant et un peuple attaqué. La société civile avait un rôle très important à jouer pour faire apparaître clairement la vérité sur ce conflit. Le peuple palestinien avait le droit de résister et de se défendre contre l'occupation étrangère afin de recouvrer les droits nationaux légitimes que lui garantissait la Charte des Nations Unies. Tous les peuples avaient le droit de parvenir à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, et les efforts des

médias pour assimiler les patriotes palestiniens à des terroristes devaient être contrés.

74. M. Carretero Ibáñez a déclaré qu'Israël ne connaîtrait pas la sécurité s'il ne s'engageait pas lui-même résolument à respecter pleinement la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. L'Iraq était accusé de détenir des armes de destruction massive et menacé d'une guerre : Israël en revanche, qui violait constamment les résolutions du Conseil de sécurité et possédait toutes sortes d'armes non déclarées à la communauté internationale, n'était pas inquiété. Les parlements, les organisations non gouvernementales et d'autres secteurs de la communauté internationale devaient encourager les gouvernements à prendre des mesures efficaces pour faire respecter la quatrième Convention de Genève. Israël devait être sanctionné comme l'avait été le régime sud-africain du temps de l'apartheid, son statut de Membre de l'Organisation des Nations Unies devait être suspendu et les responsables des meurtres commis devaient être jugés comme des criminels de guerre.

75. **M. John Rempel**, Président du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur la situation entre Israël et la Palestine et représentant du Mennonite Central Committee auprès de l'ONU, a déclaré que son groupe de travail menait directement auprès de l'ONU une action dont les deux axes étaient les suivants : demander instamment la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité d'une part, et exhorter le Conseil de sécurité à s'engager pleinement à prendre des initiatives pour donner effet à ces résolutions d'autre part. Le Groupe de travail était constitué d'organisations historiquement liées à la région et aux musulmans, aux juifs et aux chrétiens qui y vivaient. De son point de vue, ni Israël ni la Palestine ne pourraient être des pays sûrs et libres s'ils n'étaient pas tous les deux sûrs et libres. M. Rempel a déploré la marginalisation du processus de décision et de mise en oeuvre en vigueur à l'Organisation des Nations Unies s'agissant de trouver une solution juste au conflit israélo-palestinien, et a souligné que le conflit avait des répercussions tellement évidentes sur la paix et la sécurité régionales, voire mondiales, qu'il relevait sans conteste du mandat confié au Conseil de sécurité dans la Charte des Nations Unies. Israël avait toutefois décidé que sa survie n'était possible que grâce à une alliance politique et militaire exclusive avec la superpuissance. Les Palestiniens s'étaient eux aussi tournés vers les États-Unis d'Amérique en tant qu'unique arbitre suffisamment puissant pour faire évoluer la situation. Ils avaient en outre consenti un effort supplémentaire en acceptant de négocier leur cause dans des circonstances adverses, sans obtenir de résultats tangibles. Face à cette tragédie, le Groupe de travail avait intensifié la campagne de plaidoyer qu'il menait avec les acteurs onusiens, le public et ses propres membres à l'appui du rôle de l'ONU en tant qu'arbitre final auquel il incombait, en vertu du droit international, de superviser le règlement juste du conflit.

76. M. Rempel a déclaré que, leur action étant largement appuyée par des membres nord-américains, les organisations non gouvernementales du Groupe de travail s'efforçaient de présenter à leurs membres et au grand public la réalité du conflit. Il régnait une idée fautive et largement répandue selon laquelle le conflit opposait deux parties égales qui devaient trouver un moyen de coexister sur une terre qu'elles se disputaient. En réalité, Israël était une puissance occupante et aucun avenir juste n'était possible ni pour la Palestine ni pour Israël s'il n'était pas mis fin à l'occupation conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. De l'avis de

M. Rempel, le progrès de l'économie palestinienne avait été sapé dans la mesure où des organismes nationaux et internationaux avaient été réduits à fournir des secours à des masses de personnes déplacées et sous-alimentées. Ce déplorable état de choses avait faussé la perception de certaines organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales pour lesquelles le problème était essentiellement humanitaire et appelait des solutions uniquement structurelles, plutôt qu'une solution politique. M. Rempel a sérieusement mis en garde les gouvernements et les organisations non gouvernementales contre les formes de coopération avec Israël qui encourageaient cette redéfinition du problème central et marginalisaient l'Autorité palestinienne et d'autres instances nationales. Il a déclaré que le Groupe de travail soutenait la Campagne oecuménique en vue de mettre fin à l'occupation illégale de la Palestine et d'autres initiatives civiles, comme les Christian Peacemaker Teams et le Programme de soutien oecuménique en Palestine et en Israël, dans la mesure où elles étaient conformes aux critères fixés par les organisations palestiniennes compétentes.

77. **Mme Nadia Hijab**, Coprésidente du Comité directeur de US Campaign to End the Israeli Occupation, a déclaré qu'il fallait que s'instaure un mouvement mondial en faveur d'une paix juste et de la mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies pour mettre un terme à l'occupation israélienne. Tous les pays avaient des liens avec Israël et ils étaient nombreux à avoir signé des conventions internationales et voté en faveur des résolutions de l'ONU relatives au conflit israélo-palestinien. Il fallait encourager les gouvernements à recourir à tous les moyens non violents possibles, y compris au titre des activités commerciales et de secours, pour faire prévaloir le droit international et mettre fin à l'occupation. Si la primauté du droit n'était pas respectée, les gens rendraient eux-mêmes la justice et auraient recours à la violence. Promouvoir l'état de droit dans le conflit israélo-palestinien ne reviendrait pas seulement à protéger les droits des Palestiniens et des israéliens, mais permettrait de préserver la paix mondiale dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

78. Mme Hijab a fait valoir que la Campagne reposait sur le droit international et les droits de l'homme. Les droits de l'homme mobilisaient fortement les populations, surtout lorsqu'ils n'étaient pas présentés dans la langue des juristes et des diplomates. Ils étaient fondés sur les principes et les valeurs que tous les êtres humains chérissent. Le cadre créé par le droit et les droits de l'homme permettait à des groupes divers, quelles que soient leurs origines, d'adhérer à la Campagne. De plus, en demandant que le droit international s'applique au conflit, il était possible d'éviter de débattre de ce que devrait être l'issue du conflit. L'objectif était de faire valoir la primauté du droit, et des résolutions précises s'appliquaient au conflit. Mme Hijab a déclaré que la Campagne visait à faire en sorte que la politique américaine se démarque des politiques favorables à l'occupation et soutienne celles qui encouragent la paix et la justice. Le succès de la Campagne dépendait de l'attachement à cet objectif, et les membres engagés dans d'autres activités prenaient soin de ne pas détourner la Campagne, axée sur les politiques américaines suivantes : poursuite de l'aide militaire à Israël en violation du droit national et international; rôle des entreprises américaines dans la vente d'armes et de matériel à Israël en dépit de la poursuite de l'occupation; et utilisation du droit de veto à l'ONU pour empêcher cette dernière de jouer un rôle plus important et s'opposer à l'éventuel envoi d'une force internationale de protection.

79. Mme Hijab a déclaré que la Campagne avait pour stratégie l'éducation aux fins de la mobilisation. La majorité des gens, aux États-Unis d'Amérique et ailleurs, ne connaissaient guère ou pas du tout les données fondamentales du conflit et le rôle de leur gouvernement. La Campagne investissait son effort dans un processus à long terme d'éducation fondée sur les droits de l'homme et le droit international afin de rallier les populations autour d'un changement de politique. Investir dans une éducation à long terme fondée sur les droits de l'homme et sur le droit donnait à chacun les moyens d'analyser non pas seulement le conflit israélo-palestinien, mais tous les autres conflits internes et internationaux, et de mettre en parallèle des violations spécifiques des droits de l'homme avec la discrimination dont eux-mêmes ou des êtres chers avaient été victimes au cours de leur existence, chez eux ou à l'étranger. En outre, si la connaissance du conflit israélo-palestinien était fondée sur des principes clairs, les individus étaient moins susceptibles de se laisser emporter par leurs émotions selon que les morts d'aujourd'hui étaient les victimes d'une attaque dirigée contre un camp de réfugiés ou celles d'un attentat-suicide. Ils seraient au contraire davantage en mesure de concevoir clairement l'action à entreprendre. La Campagne publiait des fiches d'information sur le conflit dans cette optique et élaborait d'autres outils pédagogiques destinés à des ateliers et à des débats. Elle appuyait aussi les actions directes visant à faire jouer tous les rouages politiques. Les membres de la Campagne s'employaient au niveau des districts à faire pression sur leurs représentants au Congrès pour qu'ils promeuvent une paix juste, et s'efforçaient aussi de convaincre les entreprises de cesser de vendre des armes et des bulldozers à Israël tant que durerait l'occupation.

80. Au cours du débat, un représentant de Neturei Karta International a déclaré que depuis des générations, juifs et musulmans coexistaient dans la paix et l'harmonie en Palestine. Le sionisme et le judaïsme étaient deux choses totalement distinctes. L'intervenant a affirmé souffrir personnellement, en tant que membre de la communauté juive orthodoxe, du fait que l'oppression des Palestiniens était imposée au nom même de cette communauté. Un représentant de l'International Secretariat in Solidarity with the Arab People (Lisbonne) a suggéré que les signataires de la Déclaration des ONG devant être adoptée à l'issue de la Conférence exigent dans ce même texte la levée immédiate du siège du quartier général du Président Arafat, et lancent un appel aux ONG du monde entier pour qu'elles s'unissent aux ONG américaines afin d'empêcher qu'une guerre soit menée contre l'Iraq.

Annexe I

Déclaration des organisations non gouvernementales

Nous sommes réunies en tant qu'organisations non gouvernementales et organisations de la société civile résolues à atteindre l'objectif des Nations Unies qui est repris dans le thème de cette conférence, à savoir « En finir avec l'occupation! ». Nos organisations, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Amérique du Nord, au Moyen-Orient, ensemble avec nos partenaires palestiniens et israéliens, travaillent dans nos pays respectifs pour réaliser cet objectif.

Il est tout à fait opportun que notre réunion se tienne à l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de la responsabilité permanente que l'Organisation a à assumer en ce qui concerne la question de Palestine. Nous estimons que la cause immédiate du conflit est l'occupation par Israël depuis 1967 de la Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est. Nous exigeons sans équivoque la fin de l'occupation : il faut « en finir avec l'occupation ». Cet appel est ancré sur le droit international et la position de l'Organisation des Nations Unies.

En tant qu'organisations de la société civile, nous sommes consternées par l'incapacité de la communauté internationale d'assurer jusqu'à présent une protection réelle des civils palestiniens qui vivent sous occupation militaire. Malgré les initiatives prises dans ce sens au niveau de l'Organisation des Nations Unies, l'usage du veto ou la menace de veto par les États-Unis d'Amérique a empêché d'adopter les résolutions appropriées. À la place de l'Organisation, des militants non violents d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile du monde entier se sont mobilisés, souvent à leurs risques et périls, pour servir de boucliers humains aux Palestiniens soumis à l'assaut de l'occupation militaire. Nous saluons vivement l'action de ces braves militants. Toutefois, nous pensons que la nécessité de leur présence, seul tampon entre des civils sans défense et une puissante machine de guerre, constitue un véritable acte d'accusation de l'incapacité de la communauté internationale d'assurer une protection réelle des civils palestiniens qui vivent sous occupation comme le requiert la quatrième Convention de Genève.

Nous craignons que les conséquences d'une guerre des États-Unis contre l'Iraq ne soient catastrophiques pour les Palestiniens et les autres peuples de la région. Nous sommes en particulier gravement préoccupées par le fait qu'une telle guerre pourrait être utilisée pour masquer le « transfert » – nettoyage ethnique – des Palestiniens de leur patrie.

Nous sommes exaspérées et consternées par la détérioration de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé et par l'escalade des mesures répressives utilisées par la puissance occupante, en violation des Conventions de Genève, contre le peuple palestinien, ses dirigeants et ses institutions, notamment le quartier général de Yasser Arafat à Ramallah. Ces mesures sont notamment l'annexion de territoires et la création de colonies de peuplement, la réoccupation des villes palestiniennes et le blocage des routes qui les relient; les expulsions et les assassinats ciblés de vingtaines de Palestiniens; les attaques d'ambulances et de personnel médical; les démolitions d'habitations; la destruction de réservoirs d'eau; le déracinement de milliers d'arbres fruitiers et d'oliviers; les couvre-feux 24 heures sur 24; le bouclage quasi permanent des villes, des villages et des cités; et l'usage

excessif de la force, y compris des engins de guerre tels que des avions de chasse F-16 et des hélicoptères de combat contre des immeubles d'appartements, des camps de réfugiés et d'autres cibles civiles, causant la mort de nombreux Palestiniens. Nous déplorons la mort d'innocents des deux côtés.

Notre appel

- Nous comptons sur l'Organisation des Nations Unies pour qu'il soit mis un terme à ces violations. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies, sa Charte, ses résolutions, ainsi que les Conventions de Genève et d'autres sources du droit international, offrent le meilleur cadre pour résoudre le conflit israélo-palestinien et en finir avec l'occupation israélienne, ouvrant ainsi la voie à la justice et à une paix globale et durable.
- Nous rappelons Israël à l'obligation qui lui incombe de mettre fin à l'occupation et d'appliquer les dispositions des Conventions de Genève en ce qui concerne la protection des Palestiniens pendant qu'il met fin à l'occupation.
- Nous rappelons la communauté internationale à l'obligation qui lui incombe de protéger les Palestiniens qui vivent sous un régime d'occupation illégale, en veillant à l'application de la Convention de Genève relative à la protection des populations qui vivent sous occupation et des personnes civiles en temps de guerre et à l'application des nombreuses résolutions demandant à Israël de mettre fin à l'occupation de la Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est.
- Nous rappelons les mots du Président des États-Unis, George W. Bush, qui, dans un contexte fort différent, a demandé si les résolutions des Nations Unies doivent être respectées et appliquées, ou mises de côté sans conséquence. Nous estimons que toutes les résolutions de l'ONU doivent être respectées et appliquées et considérons que le non-respect des décisions de la communauté internationale a de graves conséquences et des répercussions au niveau mondial. Ces violations de la Convention de Genève peuvent faire l'objet de poursuites pour crimes de guerre en vertu du Traité de Rome portant création de la Cour pénale internationale. Nous savons que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité sont la cheville ouvrière des initiatives de paix diplomatiques. Nous demandons instamment que ces résolutions soient pleinement et immédiatement appliquées. Nous demandons également à nos gouvernements et à la communauté internationale agissant de concert de veiller à la mise en oeuvre rapide et intégrale de toutes les résolutions qui n'ont pas encore été appliquées concernant l'occupation illégale par Israël, le non-respect des Conventions de Genève, les droits de l'homme et d'autres violations.
- Nous prions instamment toutes les parties de retourner à la table des négociations et de rechercher l'appui de la communauté internationale pour un règlement juste et global du conflit. Ce règlement devrait se fonder sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et conduire à la fin de l'occupation israélienne et à la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Il devrait également porter sur le droit au retour, le statut de Jérusalem et les autres questions en suspens.

-
- Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de créer une Commission des femmes composée de Palestiniennes, d'Israéliennes et d'autres militantes de la paix, conformément au mandat de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Nos engagements

- Nous nous engageons, ainsi que nos organisations, à agir dans nos pays pour faire pression sur nos gouvernements et nos parlements, et à demander instamment à l'Organisation elle-même, en particulier aux membres du Conseil de sécurité, de prendre rapidement des mesures en vue de créer une force internationale d'interposition (tampon) et de protection dans le territoire palestinien occupé, en reconnaissant que toute force de protection doit être liée au processus politique destiné à mettre fin à l'occupation. Si le Conseil de sécurité continue d'être paralysé sur cette question, nous demanderons à l'Assemblée générale d'user de son autorité pour examiner la question, porter son propre jugement et prendre une décision sur l'autorisation, le mandat, le financement, le recrutement et le déploiement d'une force internationale. Une telle force internationale assurerait une protection essentielle des civils palestiniens qui vivent sous occupation ainsi que des civils israéliens qui ne bénéficient pas d'une protection personnelle en raison de l'occupation. Nous entendons faire pression sur nos gouvernements pour qu'ils appuient une telle initiative à l'Assemblée générale.
- Nous continuerons d'appuyer les organisations non gouvernementales et organisations de la société civile qui, dans des conditions extrêmement difficiles, s'emploient dans le territoire palestinien occupé à répondre aux besoins humanitaires des populations et obtenir la fin de l'occupation. Nous continuerons d'aider les groupes qui travaillent directement pour protéger les Palestiniens de l'assaut militaire des forces d'occupation et de participer à leurs travaux.
- Nous nous emploierons à faire pression sur nos gouvernements, ainsi que sur les organisations régionales et internationales, pour que soient appliquées intégralement toutes les résolutions relatives à la question de Palestine, y compris celles concernant la fin de l'occupation, la création d'un État palestinien ayant pour capitale Jérusalem, le droit au retour, le démantèlement des colonies de peuplement et les questions connexes. Nous nous promettons de continuer de coordonner notre action et nos campagnes avec le réseau d'organisations non gouvernementales sur la question de Palestine dans le monde entier. Nous demandons aussi que soit pleinement appliqué le paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité qui demande la création d'une « zone exempte d'armes de destruction massive » dans l'ensemble du Moyen-Orient.
- Nous encourageons l'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général à conduire les initiatives internationales pour trouver une solution globale, juste et durable.
- Nous félicitons le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir accueilli ce forum des organisations non gouvernementales et de la société civile. Nous exprimons nos sincères remerciements à la Division des droits des Palestiniens et aux autres services du Secrétariat pour

tout ce qu'ils ont fait pour la préparation et l'organisation du forum. Nous prions instamment le Comité de continuer d'organiser de telles rencontres internationales et régionales pour permettre au réseau des organisations internationales de la société civile de poursuivre sa coordination des campagnes jusqu'à ce que l'occupation ait pris fin.

En tant qu'organisations non gouvernementales et organisations de la société civile, nous soutenons l'Organisation des Nations Unies dans les efforts menés en vue d'atteindre l'objectif de cette conférence, à savoir « En finir avec l'occupation ».

New York, le 24 septembre 2002

Annexe II

Plan d'action des organisations non gouvernementales

Nous, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile réunies à la présente conférence internationale, nous engageons à unir nos efforts et à mettre nos ressources en commun pour faire respecter le droit international, mettre fin à l'occupation de la Palestine par Israël et assurer une protection internationale au peuple palestinien.

- Nous travaillerons en collaboration avec nos gouvernements et nos parlements pour obtenir du Conseil de sécurité de l'ONU et/ou de l'Assemblée générale des Nations Unies qu'ils autorisent la création d'une force internationale d'interposition et de protection en tant que première étape vers la fin de l'occupation de la Palestine et l'application des résolutions de l'ONU touchant l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient auxquelles il n'a pas été donné suite. Une telle force, qui aurait un mandat bien défini et devrait mettre fin à l'occupation dans un délai déterminé, aurait le mérite d'éviter aux civils palestiniens de subir les nouvelles pertes en vies humaines et les nouvelles destructions qu'entraîneraient le maintien des forces militaires israéliennes d'occupation et les actes illégaux que les gouvernements israéliens successifs commettent dans le territoire palestinien occupé. Elle aurait aussi le mérite de protéger les civils israéliens contre les actes de violence découlant de l'occupation brutale du territoire palestinien, qui perdure depuis 35 ans. Nous continuerons également à apporter notre soutien et à prendre part aux importants travaux du mouvement international des citoyens de manière à assurer protection et solidarité aux Palestiniens soumis à l'occupation.
- Nous utiliserons tous les moyens dont nous disposons pour faire connaître à la société de nos pays les réalités de la vie sous l'occupation israélienne et les violations quotidiennes des droits fondamentaux des Palestiniens – tels que les droits à la vie, à la liberté, à la liberté de mouvement et d'association, à un logement, à la nourriture, à l'éducation, à la santé et à l'autodétermination – et pour l'informer des mesures qu'elle peut prendre pour faire respecter le droit international et empêcher la violation des droits des Palestiniens jusqu'à ce qu'il soit mis fin à l'occupation – dont le boycott, le désinvestissement et la suspension de l'aide et des échanges commerciaux –, initiative qui suppose de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils y donnent suite.
- Nous demandons à l'Assemblée générale de solliciter auprès de la Cour internationale de Justice, relativement à l'illégalité de l'occupation israélienne, un avis consultatif qui traite notamment de la question des colonies de peuplement et de celle de la violation des Conventions de Genève et des résolutions de l'ONU touchant la question de Palestine.
- Nous nous engageons à aider à créer une commission internationale des citoyens qui serait chargée d'enquêter sur les violations du droit international, de la Charte des Nations Unies, des résolutions de l'ONU et des Conventions de Genève.
- Nous demandons aux signataires des Conventions de Genève de 1949 de tenir Israël responsable de ses agissements dans le territoire palestinien occupé,

dont bon nombre constituent des crimes de guerre selon les Conventions. Nous donnerons l'alarme quant aux conséquences qu'une guerre des États-Unis contre l'Iraq aurait sur la région. Nous ferons en sorte que le « transfert » – c'est-à-dire le nettoyage ethnique – dont les Palestiniens ont fait l'objet deux fois au cours du siècle dernier ne se reproduise plus jamais et que les torts qu'ils ont subis soient réparés conformément au droit international.

- Nous appuyons les efforts que les organisations représentées ici aujourd'hui déploient pour faire respecter les droits fondamentaux des Palestiniens, en particulier celles qui ont répondu à l'appel que les organisations non gouvernementales palestiniennes ont lancé en faveur d'une protection internationale civile des Palestiniens et qui aident les agriculteurs palestiniens à récolter leurs olives, organisent une ronde pacifique autour de Jérusalem et reconstruisent les maisons palestiniennes démolies. Nous renforcerons notre soutien aux mouvements de lutte contre l'occupation israélienne.
- Nous demandons que soit proclamée une Journée mondiale en faveur de la fin de l'occupation israélienne, d'une protection internationale des Palestiniens et d'une paix juste, conformément aux plans de protection internationale des Palestiniens établis par les organisations communautaires.
- Nous coordonnerons nos travaux, notamment en nous servant des moyens techniques dont nous disposons (sites Web, questionnaires List Serv, conférences par téléphone). Nous demandons à l'ONU, aux autres organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales (ONG) de nous aider à financer les frais afférents à un coordonnateur et à un bureau internationaux et nos frais de voyage et de réunion afin de faciliter davantage encore la coordination de nos travaux.
- Nous remercions le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU d'avoir convoqué la présente conférence conformément au plan d'action adopté à la réunion d'ONG que l'ONU a organisée en solidarité avec le peuple palestinien à Madrid en 2001 et de nous appuyer sans relâche dans nos travaux. Nous demandons à l'ONU d'accueillir des réunions régionales d'ONG, ainsi qu'une conférence internationale en 2003, afin que nous puissions évaluer les progrès accomplis et prendre de nouvelles mesures pour favoriser l'avènement d'une paix juste.

New York, le 24 septembre 2002

Annexe III

Lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Le 23 septembre 2002

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom des plus de 400 participants à la Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien qui se tient aujourd'hui au Siège de l'ONU, j'ai l'honneur de vous faire part de notre reconnaissance pour votre action en faveur d'un rôle plus important de l'ONU pour mettre un terme à l'occupation israélienne et parvenir à une paix juste et globale entre Israël et la Palestine, reposant sur la création d'un État palestinien indépendant et viable.

Nous sommes déterminés à poursuivre et multiplier nos efforts pour mettre un terme à l'occupation et obtenir de nos gouvernements qu'ils appuient une intensification du rôle de l'ONU à cet égard.

Compte tenu de la crise actuelle et du risque d'une crise encore plus grave dans la région, nous vous prions instamment de renouveler l'appel que vous avez lancé précédemment et de faire tout votre possible pour qu'il lui soit donné suite, en ce qui concerne le déploiement d'une force internationale de protection étoffée au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin de protéger les Palestiniens vivant sous occupation et les civils israéliens dont la sécurité peut être menacée par les conséquences de l'occupation.

Nous vous assurons de notre soutien et de notre détermination à oeuvrer pour que nos gouvernements dans le monde entier répondent à votre appel.

Je vous remercie.

Le Président du Comité directeur
de la Conférence internationale de la société civile
à l'appui du peuple palestinien

Don Betz

Son Excellence
Monsieur Kofi Annan
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
New York

Annexe IV

Liste des participants

Comité directeur

M. Ziad Asali	Président du Comité américano-arabe contre la discrimination Washington
M. Gabi Baramki	Président du Conseil palestinien pour la justice et la paix Ramallah
Mme Phyllis Bennis	Chargée de recherche à l'Institut d'études politiques Washington
Mme Kathy Bergen	Coordonnatrice nationale du programme d'études sur la paix au Moyen-Orient American Friends Service Committee Philadelphie
M. Don Betz	Représentant des ONG internationales pour la Palestine Edmond, Oklahoma
M. Pierre Galand	Président du Comité européen de coordination des ONG pour la question de Palestine Bruxelles
M. Jeff Halper	Coordonnateur du Comité israélien contre la démolition de maisons Jérusalem
Mme Nadia Hijab	Comité de direction de US Campaign to End the Israeli Occupation New York
M. Juan Carretero Ibañez	Secrétaire général de l'Organisation de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAAL) La Havane
M. Na'eem Jeenah	Porte-parole du Comité sud-africain de solidarité envers les Palestiniens et Président du Mouvement de la jeunesse musulmane Johannesburg
M. Bernard Ravenel	Représentant de la plate-forme des ONG françaises pour la Palestine France
M. John Sigler	Coordonnateur de l'Association canadienne pour les Nations Unies Ottawa

Intervenants

M. Fahed Abu-Akel	Modérateur de l'Assemblée générale de l'Église presbytérienne des États-Unis Atlanta
M. Ghassan Andoni	Président de Rapprochement Centre pour le dialogue et la compréhension Beit Sahour
Mme Lamis Andoni	Journaliste Boston
Mme Huwaida Arraf	Présidente du Mouvement de solidarité internationale Ramallah/Washington
M. Ziad J. Asali	Président du Comité américano-arabe contre la discrimination Washington
M. Walid Badawi	Directeur adjoint du Programme d'assistance au peuple palestinien Programme des Nations Unies pour le développement New York
M. Gabi Baramki	Président du Conseil palestinien pour la justice et la paix Ramallah
Mme Phyllis Bennis	Chargée de recherche à l'Institut d'études politiques Washington
M. Richard Falk	Professeur de théorie et de pratique du droit international à l'Université de Princeton Membre de la Commission d'enquête de la Commission des droits de l'homme Princeton
M. Pierre Galand	Président du Comité européen de coordination des ONG pour la question de Palestine Bruxelles
Mme Terry Greenblatt	Directrice de Bat Shalom Jérusalem
M. Jeff Halper	Coordonnateur du Comité israélien contre la démolition de maisons Jérusalem
Mme Yehudit Harel	Porte-parole de Gush Shalom Tel-Aviv
Mme Nadia Hijab	Comité de direction de US Campaign to End the Israeli Occupation New York

M. Juan Carretero Ibañez	Secrétaire général de l'Organisation de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (OSPAAAL) La Havane
M. Na'eem Jeenah	Porte-parole du Comité sud-africain de solidarité envers les Palestiniens et Président du Mouvement de la jeunesse musulmane Johannesburg
Mme Jessica Montell	Directrice exécutive de l'organisation B'Tselem Jérusalem
M. Thomas Neu	Représentant de l'American Near East Refugee Aid (ANERA) Membre de l'Association des organismes internationaux de développement (AIDA) dans le territoire palestinien occupé Washington
M. John Rempel	Président du groupe de travail des ONG sur Israël et la Palestine Représentant du Comité central mennonite auprès de l'Organisation des Nations Unies New York
M. Bruce Robbins	Professeur à l'Université Columbia New York
M. Adam Shapiro	Représentant du Mouvement de solidarité internationale Washington

Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

S. E. M. Papa Louis Fall	Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies Président du Comité et chef de délégation
S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla	Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies Vice-Président du Comité
S. E. M. Ravan A. G. Farhâdi	Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies Vice-Président du Comité
S. E. M. Walter Balzan	Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies Rapporteur du Comité
S. E. M. Nasser Al-Kidwa	Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

M. Kieran Prendergast
Secrétaire général adjoint aux affaires politiques

Gouvernements

Afrique du Sud, Argentine, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Grèce, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Namibie, Népal, Nigéria, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela et Viet Nam

États non membres ayant une mission d'observation permanente au Siègre

Saint-Siège

Entités ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et ayant une mission d'observation permanente au Siègre

Palestine

Organisations intergouvernementales

Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence islamique, Union africaine, Union européenne

Organes, institutions spécialisées et organismes des Nations Unies

Programme d'assistance au peuple palestinien du Programme des Nations Unies pour le développement

Organisations de la société civile

Acre Arab Women's Association

The Advocacy Project

Al-Haq

All Pakistan Women's Association

All Pakistan Women's Association, North America

Alternatives – Action and Communication Network for International Development, Inc.

Comité américano-arabe contre la discrimination

American Friends Service Committee

American Near East Refugee Aid

Église catholique orthodoxe apostolique

The Arab-American Family Support Center
Artists against the Occupation
Association of Arab American University Graduates
Alliance baptiste mondiale
Bat Shalom
Boston Committee for Palestinian Rights
Boston Mobilization
Brehon Law Society
B'Tselem
Fondation canado-palestinienne
Caritas Internationalis
Center for Policy Analysis on Palestine
Centre for Research in Rural and Industrial Development
Church of Humanism
Coalition of Women for Just Peace
Communication and Coordination Committee for the United Nations
Congrégations de Saint-Joseph
Darbar-e-Chishtia Complex
Direct Action for Justice in Palestine
Association de l'Égypte pour les Nations Unies
Equality Now
Fellowship of Reconciliation
Friedrich Ebert Foundation
Friends of Sabeel – North America
Fondation internationale Olof Palme
Fundación Promoción Social de la Cultura
General Board of Global Ministries
Conseil allemand pour la paix
Global Policy Forum
Grassroots International
Camp de réfugiés Ibda'a Dheisheh
Coalition indépendante d'étudiants pour la Cour pénale internationale
Information and Research Foundation, King Hussein Foundation
International Committee for Arab-Israeli Reconciliation

Confédération internationale des syndicats libres
Mouvement de solidarité internationale
Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies
Institut de recherche, de documentation et de droits de l'homme de la République dominicaine
Fédération internationale du vieillissement
International Secretariat in Solidarity with the Arab People and their Central Cause (Palestine)
Islamic Heritage Society
Comité japonais pour les enfants de Palestine
Juifs contre l'occupation (Jews Against the Occupation)
Jigyansu Tribal Research Centre
Avocats sans frontières (Lawyers Without Borders)
Loretto Community
Fédération luthérienne mondiale
Madre
Médecins sans frontières
Comité central mennonite (délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies)
Mercy International Association
Methodist Federation for Social Action
Middle East Children's Alliance
Middle East Fellowship of Southern California
Middle East Peace Foundation
NAFSA: Association of International Educators
National Arab American Business Association
National Training Center for Resource Center Directors
Near East Cultural and Educational Foundation of Canada
Neturei Karta International
Network of Arab American Alumni and Professionals
New Jersey Solidarity Movement
New York Solidarity Movement for a Free Palestine
PAC – Boston
Palestine Aid Society
Société palestinienne du Croissant-Rouge

Palestinian American Congress
Palestinian Mother and Child Care Society
Peace Action
Pioneer People Trust
Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine
Conseil portugais pour la paix et la coopération
Église presbytérienne des États-Unis
Princeton Middle East Society
Promoting Enduring Peace
Rawdat El-Zuhur
Rebuilding Homes Campaign
Save the Children
Centre Simon Wiesenthal
Sunbula
Union of Charitable Societies (Jerusalem)
Union générale tunisienne du travail
United Church of Christ - Wider Church Ministries
United Nations Association International Service (UNAIS)
U.S. Campaign to End the Israeli Occupation
US Peace Council
Servas États-Unis
Women's Democratic Movement in Israel
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
Work in Progress
Fondation des citoyens du monde (World Citizen Foundation)
Fédération mondiale de la jeunesse démocratique (World Federation of Democratic Youth)
Fédération mondiale des associations des Nations Unies (World Federation of United Nations Associations)
World Learning
Vision mondiale internationale (World Vision International)
Youth Bloc

02-74204 (F) 060203 060203

0274204